

SEPTEMBRE 2008



Cahier du CEREM n°6



SÉCURISER LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA
MÉDITERRANÉE



CENTRE D'ÉTUDES
et de RECHERCHE
DE L'ÉCOLE MILITAIRE



SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉDITERRANÉE

Actes du colloque

Union pour la Méditerranée

École Militaire, 17 et 18 avril 2008

AVERTISSEMENT

*Les opinions émises dans ce document
n'engagent que leurs auteurs.*

*Elles ne constituent en aucune manière une position
officielle du ministère de la défense*



SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉDITERRANÉE

Avertissement	05
Présentation	07
Introduction	09
Carte de la méditerranée	13
Programme détaillé du séminaire	15
Première partie : L'état de la Méditerranée : synthèse des présentations	19
<ul style="list-style-type: none"> - Mustapha Benchenane, politologue et psychanalyste - Stefano Silvestri, President and Head of Defence and Security studies, Istituto Affari Internazionali (IAI) - Nacif Hitti, Ambassadeur, directeur de la Mission de la Ligue des Etats Arabes en France- Alvaro de Vasconcelos, président de l'Institut d'études de sécurité de l'UE - Andréas Marchetti, Research Fellow, the Center for European Integration Studies (ZEI) at the University of Bonn - Maria Dolores Algora Weber, Professor on Contemporary History and International Relations, Madrid 	
Deuxième partie : Débats et travaux sur le projet d'Union pour la Méditerranée : Rapport des ateliers de travail	33
<ul style="list-style-type: none"> - Un objectif global de sécurité pour la Méditerranée - Le rapprochement des hommes - Sécuriser le quotidien des Méditerranéens - La sécurisation de l'espace maritime 	
Troisième partie : Conclusions générales	57
Annexes :	
- Annexe 1 : Coopération entre les marines de l'initiative 5+5 : importance stratégique de la sécurité, la stabilité et la paix en Méditerranée.....	63
- Annexe 2 : Coordination, gouvernance et gestion financière de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen ¹	69

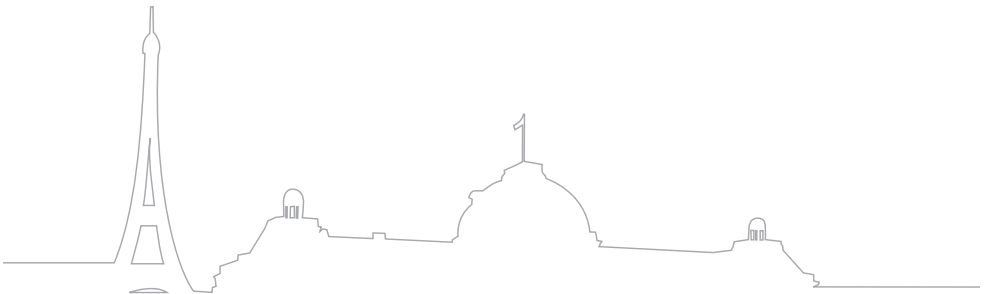
¹⁾ « Vers la création d'un partenariat transnational public privé de coordination, de gouvernance et de gestion financière de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen », note de synthèse fournie par CODES MAR Med (comité de développement de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen, initiative intégrée au projet MMSN (Mediterranean Maritime security Net), Programme Européen MED 2008-2013.

Ce document est le recueil des travaux effectués suite à un séminaire de recherche qui a eu lieu à l'École militaire les 17 et 18 avril 2008 sur le thème « sécuriser le développement durable en Méditerranée ».

Ces pages n'expriment pas le point de vue officiel du ministère de la défense. Certains documents sont des essais de chercheurs et peuvent contenir des allégations d'auteur ; ils sont néanmoins conservés pour enrichir le débat.

La rédaction de ce cahier a été réalisée par Cécile Cahour (membre du GRUM) et Oriane Ginies (assistante de recherche au CEREM) sous la direction du contre-amiral (2S) Jean Dufourcq, directeur de recherche au Centre d'études et de recherche de l'école militaire. (CEREM).

Bonne lecture



■ ■ ■

Dans le cadre de la réflexion qu'il mène sur la notion de crise, les nouvelles formes de conflits et leurs modes de résolution, le Centre d'études et de recherche de l'école militaire (CEREM) a établi, en octobre 2007, un groupe de recherche sur le projet d'Union pour la Méditerranée (GRUM).

Ce groupe de recherche, « le GRUM », composé d'experts, de chercheurs, d'universitaires et de spécialistes de cette zone géographique et de ses enjeux a effectué une recherche approfondie sur la dimension sécurité du projet lancé par la France au début de l'actuelle législature. Ses travaux ont porté principalement sur les questions de conflictualité, d'insécurité latente ou déclarée, sur les problèmes de prévention et de coopération de sécurité en Méditerranée. Ses conclusions partielles successives ont été présentées dans la revue *Défense nationale et sécurité collective* (numéros de janvier et de mars 2008) dans des chroniques préparées et signées par Cécile Cahour, chercheur associée au GRUM.

Ces premières conclusions ont servi de canevas au séminaire international organisé à l'École Militaire les 17 et 18 avril 2008 ; elles ont été confrontées aux analyses d'experts venus de toute la zone euro-méditerranéenne qui ont pu en débattre et en enrichir le contenu et la hiérarchie.

C'est ainsi que la problématique d'un objectif global de sécurité pour la Méditerranée, la sécurisation du quotidien des Méditerranéens, le rapprochement des hommes et la sécurisation de l'espace maritime commun ont été les quatre grands thèmes abordés lors de ce colloque au cours de quatre ateliers de travail qui en ont tracé des contours plus précis.

Avant de lancer ces travaux collectifs, c'est à une réflexion sur l'état général de la Méditerranée en 2008 que se sont livrés plusieurs experts qui ont mis en évidence la situation contrastée d'une Méditerranée, sorte de continent maritime retenu en otage par les nombreux conflits ouverts, latents ou gelés qui marquent l'ensemble de ses bordures, au Nord, à l'Est comme au Sud.

Ce numéro 6 des Cahiers du CEREM présente l'ensemble de ces travaux, qu'il s'agisse des synthèses faites à partir des présentations initiales, des rapports des ateliers de travail ou des conclusions tirées à chaud du séminaire qui, en les consolidant, clôturait provisoirement les travaux du GRUM. Deux annexes relatives à la sécurisation de l'espace maritime méditerranéen ont été ajoutées qui illustrent des développements importants postérieurs au colloque des 17 et 18 avril.

Jean Dufourcq CA (2S)
Directeur de recherche
au Centre d'études et de recherche
de l'École Militaire

■ ■ ■

L'idée maîtresse du séminaire était de rapprocher les pays riverains de la Méditerranée et leurs voisins et de partager expériences, idées, ambitions mais aussi frustrations et inquiétudes à l'égard du devenir de la Méditerranée, de son développement et de sa sécurité.

Il s'agissait aussi de se retrouver pour faire un premier point sur un projet démarré en 2007 sous le vocable d'Union méditerranéenne et qui avait déjà provoqué de nombreux débats et mobilisé de nombreux experts en Méditerranée et en Europe.

Il fallait surtout approfondir ensemble la problématique de la sécurité en Méditerranée et que chacun puisse l'aborder à sa manière. Car la sécurité est à la base du développement ; elle est indivisible et ne doit laisser sur le bord de la route aucun des peuples méditerranéens.

C'est sur la base des conclusions partielles des réflexions menées par le GRUM que le séminaire a été conduit. L'option centrale des travaux préliminaires tenait en deux axiomes :

Premier axiome : la Méditerranée a une nature double :

- celle d'être une zone de voisinage actif, une passerelle de continents qu'il faut organiser ; c'est la fonction principale qu'exerce le processus de Barcelone depuis les origines
- celle d'être un carrefour et un creuset de peuples et un « continent maritime » dont il faut que les riverains s'occupent activement, comme un patrimoine commun, et c'est la vertu du projet d'Union méditerranéenne d'en avoir suscité la nécessité.

Au carrefour se rattachent les questions d'intérêt immédiat partagées par des peuples directement liés par le voisinage de l'histoire, de la géographie et de la vie communes. Le carrefour impose la solidarité de proximité et la mise en place de projets fondés sur les intérêts communs, transméditerranéens.

À la passerelle se rattachent plutôt les questions structurelles de développement et de voisinage entre États répartis sur des continents, conjugués au sud (Europe et Afrique, avec l'Union européenne et l'Union africaine) ou articulés à l'est (Europe et Asie, réunis à travers la mer Noire avec le Caucase et le Proche-Orient). La passerelle requiert l'organisation d'un bon voisinage stratégique euro-méditerranéen avec des procédures permettant la participation croisée au développement coordonné des continents par les actions conduites sur les rives nord et sud de la Méditerranée.

C'est selon cette ligne de partage implicite que le projet initial d'Union méditerranéenne a pu se raccorder techniquement au projet Euromed que porte Barcelone depuis 10 ans. Ces deux logiques ne doivent être ni opposées ni confondues, même si elles passent par des projets comparables voire de même nature ou emboîtés et souvent alimentés aux mêmes procédures et sources de financement. Car on ne peut aller clairement au bout d'une action de partenariat méditerranéen que si l'on sait de quelle logique elle relève au premier chef (le carrefour ou la passerelle). Chacune de ces deux logiques est légitime en soi et nécessaire ; chacune possède son propre *tempo* et peut suivre une règle bien connue des activités européennes, la règle de la subsidiarité. Ce qui peut se résumer dans la formule « Le transméditerranéen n'invalide pas l'euro-méditerranéen, bien au contraire il le complète ; l'euro-méditerranéen n'intègre pas le transméditerranéen mais bien heureusement le facilite ».

Deuxième axiome : si la sécurité est indivisible, il faut éviter que celle des États n'occulte celle des peuples qui vivent dans l'insécurité, l'inquiétude et le sous-développement. Il faut à l'inverse prendre garde à ce que la sécurité du quotidien ne relègue au deuxième plan la nécessité pour tout peuple méditerranéen de disposer d'un État stable dans des frontières sûres et reconnues, à commencer par les peuples dont les États sont fragiles, insuffisants ou inexistants.

Aussi la sécurisation du développement durable de la Méditerranée passe-t-elle par un double mouvement :

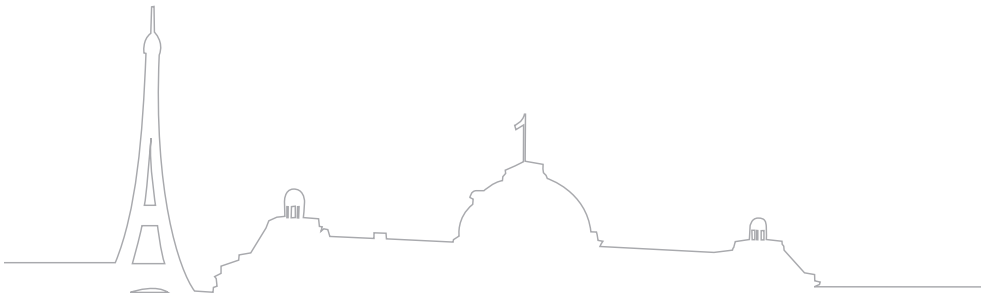
- celui de la résolution des tensions et conflits qui encerclent la Méditerranée, et dans lesquels toute la communauté internationale est engagée depuis longtemps sans assez de résultats malgré les drames subis et les victimes ; ce sont les questions des Balkans, de Chypre, du Liban, de Palestine, du Sahara ; c'est la question du fondamentalisme religieux et celle du terrorisme endémique
- et celui, de perception nouvelle, qui s'attache à sécuriser le quotidien des peuples du carrefour méditerranéen qui partagent un sentiment commun d'insécurité qui mine le développement de leurs relations.

Jusqu'ici, on attendait de la solution générale des grandes questions méditerranéennes qu'elle permette le développement global de la Méditerranée.

L'hypothèse faite est inverse ; en s'intéressant par priorité et méthode aux incertitudes et aux inquiétudes communes des riverains, en les traitant activement, on contribuera à créer au quotidien un meilleur climat de confiance, de solidarité et de sécurité entre eux qui sera bénéfique au traitement des tensions et conflits qui ont pris en otage le processus euro-méditerranéen.

Vérifier ces hypothèses, chercher ce qui est à faire en priorité en 2008 pour que les Méditerranéens soient plus en confiance, en sécurité, plus solidaires et plus prospères en 2020, rendre aux Méditerranéens le premier soin de gérer la Méditerranée et créer ensemble un nouveau langage de la sécurité et une vision commune de l'avenir, voilà quels étaient les objectifs assignés aux travaux du séminaire.

Jean Dufourcq CA (2S)
Directeur de recherche au CEREM
Président du GRUM





Jeudi 17 avril
Ecole Militaire

Matin

Ouverture du séminaire par le contre-amiral (2S) Jean Dufourcq

Séance plénière 1 : l'état de la Méditerranée

Mustapha Benchenane, politologue et psychanalyste

Stefano Silvestri, President and Head of Defence and Security studies, Istituto Affari Internazionali (IAI)

Nacif Hitti, Ambassadeur, Directeur de la Mission de la Ligue des états Arabes en France

Alvaro de Vasconcelos, Président de l'Institut d'études de sécurité de l'UE

Andréas Marchetti, Research Fellow at the Center for European Integration Studies (ZEI) at the University of Bonn

Maria Dolores Algora Weber, Professor on contemporary History and International Relations, Madrid

Antoine Sfeir, Directeur de la rédaction des Cahiers de l'Orient

Après-midi

Quatre ateliers de travail simultanés :

- Un objectif global de sécurité pour la Méditerranée

Président : Rachid El Houdaigui, Directeur de la revue « Paix et sécurité internationales »

Rapporteur : Emmanuel Dupuy, Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

Témoins : Dan Shueftan, Senior Lecturer at the School of Political Sciences, the University of Haifa, and at the Israel Defense Forces National Defense College, Mohamed Chafik Mesbah, analyste algérien

- Le rapprochement des hommes en Méditerranée

Président : Abderraouf Ounaies, Ambassadeur (Tunisie)

Rapporteur : Nora Meniaoui, membre du Groupe de Recherche sur l'Union pour la Méditerranée (GRUM)

Témoins : Benjamin Stora, Professeur d'histoire du Maghreb à l'INALCO, Catherine De Wenden, chercheur au CERI, Saïda Bedar, chercheur au Centre d'Analyse et de Prévision des Risques Internationaux (CAPRI)

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU SEMINAIRE

- La sécurisation du quotidien des Méditerranéens :

Président : Claire Spencer, Head of the Middle East Programme at Chatham House (UK)

Rapporteur : Cécile Cahour, Membre du GRUM

Témoins : Sébastien Abis, Administrateur au Secrétariat Général du CIHEAM, Mehdi Taje, chercheur au CAPRI, Jean Vergès, Professeur des Universités

- La sécurisation de l'espace maritime méditerranéen :

Président : amiral M. Rino Me, (Ministre de la défense, Italie)

Rapporteur : Christophe Pipolo, Capitaine de Vaisseau, Membre du GRUM

Témoins : Jean-Marie Van Huffel, Amiral, SG Mer, Habib Slim, Professeur émérite de droit international public à la faculté de droit et de sciences politiques de Tunis

* * *

Vendredi 18 avril
Matin

Restitution des travaux des 4 ateliers de travail

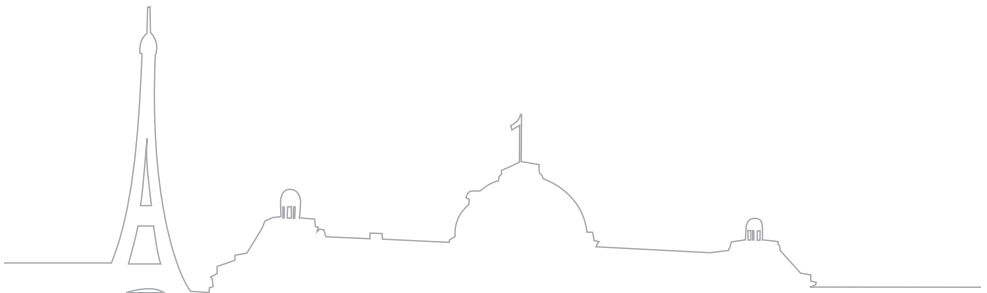
Séance de clôture

Synthèse d'Émile H. Mallet (directeur de la revue *Passages*)

Synthèse du séminaire par l'amiral Jean Dufourcq

Intervention du Général Labaye (Directeur de l'EMS)

Conclusion par Nathalie Pilhes, membre de la mission « Union pour la Méditerranée », dirigée par l'Ambassadeur Le Roy



Première partie :

L'état de la Méditerranée

NOTES



L'objectif des experts, d'origines diverses, était de dresser un état des lieux personnel de la Méditerranée. De leurs présentations, est sortie une image contrastée de la Méditerranée et donc des urgences à traiter en matière de sécurité.

Les synthèses qui figurent ci-après exposent les principaux traits marquants de leurs différentes présentations ; elles n'engagent que le GRUM.

Mustapha Benchenane, politologue et psychanalyste

Quelques points de repère sur la Méditerranée ont été fournis en commençant :

- 1/3 du pétrole mondial y transite ;
 - 14 km séparent l'Europe du Maghreb ;
 - 20 % de la population arabe vit avec moins d'un dollar par jour ;
- depuis le XVIII^e siècle, les États-Unis s'intéressent à la Méditerranée, et nous admettons mal leur proximité avec ces territoires.

La Méditerranée souffre de faiblesses de nature structurelle, reflétées par sa fragmentation, ses différends et ses conflits qui l'agitent de manière chronique.

Le nord comme le sud de la Méditerranée sont fragmentés : au nord, l'Union européenne ne constitue pas un ensemble uni, possédant les moyens de la puissance. On s'en rend compte chaque fois qu'un problème grave apparaît, comme par exemple en ex-Yougoslavie : l'Union européenne a été incapable d'intervenir seule sur ce problème européen ; l'aide des États-Unis a été nécessaire (les accords ont même été signés à Dayton !). De même, l'affaire irakienne, en 2003,

a mis en lumière l'absence de consensus, de politique étrangère commune, et l'existence de contradictions entre les membres de l'UE.

Le sud est tout aussi fragmenté ; il est dans l'incapacité de se concerter et d'identifier des intérêts communs. Les pays du sud sont incapables de développer des échanges transversaux (qui ne représentent que 2 % de leur commerce extérieur). Il existe entre eux un sentiment de méfiance, de rivalité. L'Union du Maghreb arabe, dont on a pu parler, est une simple fiction.

De plus, de nombreux conflits fragilisent la Méditerranée. Certains différends sont circonscrits, comme celui concernant Chypre. D'autres ont été mis sous le boisseau et sont gelés, comme celui du Sahara occidental ou les conflits balkaniques, dont s'est ajouté le problème du Kosovo. Il existe enfin des conflits ouverts non maîtrisés, dont le principal est celui qui oppose Israël à la Palestine. Si on appliquait le droit international, on pourrait régler ce problème rapidement. Mais ce droit est bafoué depuis soixante ans, avec la passivité de la communauté internationale, qui est défailante. Il ne faut pas s'étonner que le recours à la violence apparaisse comme la seule issue. Dans la région sud-méditerranéenne, chaque personne vit le drame palestinien comme un drame personnel.

Il existe une prise de conscience de ces faiblesses structurelles, qui se traduit par un certain nombre d'initiatives, notamment le partenariat euro-méditerranéen de Barcelone. Ce partenariat a déçu, pour autant il ne fallait pas signer son acte de décès. La démarche appropriée pourrait être la suivante : faire un audit du partenariat de Barcelone, puis le renforcer méthodiquement. Maintenant que le projet Union méditerranéenne a été réintégré dans Barcelone, cette démarche est souhaitable. L'UPM devra être vigilant face à la question financière : on a reproché à l'Union européenne d'accorder dix fois plus de moyens à son élargissement vers l'est qu'au processus de Barcelone. Il est vrai que sans moyen financier, il sera difficile de développer l'Union pour la Méditerranée. Mais l'argent seul ne suffira pas. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le niveau de développement de l'Algérie ou de la Libye, qui bénéficient pourtant de la manne pétrolière.

D'autres initiatives existent, tel le dialogue méditerranéen de l'OTAN, qui propose un parcours à la carte aux pays du nord du continent africain, de la Mauritanie à l'Égypte. Il convient de citer également « l'initiative de coopération d'Istanbul » ; l'initiative « Grand Moyen-Orient », dont l'approche géopolitique n'était d'ailleurs pas pertinente (le sud y était considéré comme souffrant d'immobilisme, ce qui est faux, et les Américains considéraient que l'absence de démocratie conduit au terrorisme, ce qui est inexact et même absurde. La démocratie ne s'exporte pas, elle ne s'impose pas avec des chars et des missiles, elle est un processus).

Si on considère la région euro-méditerranéenne, il y a aussi des points positifs concernant les pays du sud : aucun régime en place ne se déclare antioccidental, et tous ces pays luttent contre le terrorisme (la coopération avec les pays du nord est très développée). D'ailleurs, seul Israël détient des armes de destruction massive. On ne peut pas croire que la menace terroriste soit plus grave que la menace soviétique durant la guerre froide. Le terrorisme est un symptôme qu'il faut interroger pour savoir quel est le vrai problème latent. Questionnons son efficacité : il n'a pas fait une seule victime depuis 1996 en France, depuis 2001 aux États-Unis, et cela n'est pas seulement dû à l'efficacité des services secrets français et américains. On peut supposer que sans les engagements des troupes espagnoles et britanniques, il n'y aurait pas eu les attentats de Madrid et de Londres. Il faut faire attention à ne pas instrumentaliser le terrorisme dans une stratégie de puissance.

Le vrai problème en Méditerranée n'est pas le terrorisme, c'est le développement.

Stefano Silvestri, President and Head of Defence and Security studies, Istituto Affari Internazionali (IAI) Rome

Il existe déjà plusieurs initiatives européennes utiles en Méditerranée : partenariat de Barcelone, politique de voisinage, politique d'élargissement de l'Union européenne (qui devrait plus regarder vers la Turquie et les Balkans), engagement de l'Union européenne dans le processus de paix entre Israël et la Palestine, coopération avec l'Union africaine, etc.

Pourquoi donc une autre initiative ? Il faut s'orienter vers une stratégie plus cohérente.

Dans un cadre de stabilisation, de coopération en Méditerranée, certains programmes peuvent donner une impulsion à la coopération réciproque. Les volets sécuritaire et politique sont très importants et beaucoup a déjà été fait dans ce domaine : coopérations techniques entre forces armées, de police, etc. ce qui a accru la possibilité que les pays coopèrent entre eux.

Il y a maintenant un véritable changement structurel en Méditerranée, pour la première fois depuis treize siècles : la Méditerranée est à peu près unifiée autour d'un projet européen, d'un projet riverain. Si on se confronte réellement aux problèmes structurels, on aura peut-être la possibilité de bâtir une plus grande unité politique.

À noter qu'il est difficile d'exclure les États-Unis de la Méditerranée, alors qu'ils représentent la première puissance militaire et navale présente dans la région, et ce depuis longtemps. La présence des

États-Unis en Méditerranée est plus forte que celle de l'Union européenne, qui en plus n'a pas toujours de position commune (les États membres ne partagent pas tous les mêmes objectifs ni les mêmes perceptions). Il semble donc plus facile de se tourner vers les Américains que vers les Européens.

Nacif Hitti, Ambassadeur, Directeur de la mission de la ligue des États arabes en France

Le projet d'Union méditerranéenne a subi une métamorphose politique depuis son lancement en février 2007 par le candidat Nicolas Sarkozy : il invitait alors les seuls pays méditerranéens de l'Europe à en devenir membres, alors que, devenu « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée », il ouvre maintenant également ses portes à tous les Européens.

Cinq pistes de réflexion ont été proposées :

- 1) il y a toujours eu un grand intérêt pour la coopération méditerranéenne, indépendamment de l'architecture mise en place : le 12+5, le 5+5, le Forum méditerranéen, le dialogue euro-arabe, le Processus de Barcelone et la politique européenne de voisinage... Force est de constater que soit les moyens de part et d'autre n'ont jamais été à la hauteur des objectifs soit il y avait des « logiques » différentes derrière ces projets de coopération. De même, souvent, les idées venaient du nord (qui les impose parfois), alors que le sud était insuffisamment porteur d'initiatives.
- 2) comme l'avait dit Jacques Attali, il faut éviter de confondre utopie et réalité méditerranéenne. Parler d'identité méditerranéenne au sens sociohistorique relève de l'utopie. La réalité est loin de là. En revanche parler de la construction d'une identité méditerranéenne, au sens fonctionnel de communauté d'intérêts et de valeurs politiques partagées relève de plusieurs défis mais reste un projet réalisable.
- 3) tandis que l'Europe élargie reste tiraillée entre l'est et le sud avec un déséquilibre qui favorise toujours l'est, le Moyen-Orient, surtout arabe, s'est progressivement « méditerranéisé » dans ses dynamiques politiques et les interdépendances de ses crises et de ses conflits.
- 4) la géographie, l'histoire et l'économie ont contribué à la création progressive d'une société transméditerranéenne qui, à son tour, témoigne d'une part et contribue d'autre part aux interdépendances multiples qui se sont installées dans les relations sociétales entre les deux rives mais surtout entre le Maghreb et l'Europe. Les enjeux de la rive sud et du monde arabe sont devenus des enjeux intérieurs européens. Les enjeux des relations entre les capitales

européennes et leurs banlieues ont des répercussions sur les relations de l'Europe avec le monde arabe.

- 5) plusieurs fractures existent entre les deux rives. D'abord une fracture démographique, avec une expansion pendant des décennies au sud, expansion finalement plutôt maîtrisée mais créatrice de pressions énormes, avec un marché du travail presque saturé. Cette fracture démographique, conjuguée avec une fracture économique, crée une très forte pression migratoire et en même temps provoque des répercussions sociopolitiques difficiles à gérer, en l'absence entre autre de tout projet fiable d'intégration horizontale sud-sud.

Une ligne de fracture politique traverse aussi la *Mare Nostrum* où il y a toujours une demande émanant du sud de voir une Europe qui tienne mieux compte de ses intérêts. En tant qu'acteur politique, l'Europe est souvent absente, car elle ne peut parler d'une seule voix, ou bien elle a des prises de positions qui provoquent des tensions. L'absence de dialogue politique global et critique entre les deux rives contribue au développement de ces perceptions négatives de l'autre et n'aide pas à clarifier les positions des uns et des autres.

Une fracture culturelle s'est également installée avec le réveil identitaire souvent exprimé par des excitations et des cloisonnements où le culturalisme avec ses peurs et ses phobies a pris la place du culturel. Un dialogue de sourd ou d'ignorance s'installe dans la logique du repli et du simplisme réducteur et dangereux.

Cinq propositions peuvent être faites, en profitant de l'expérience de Barcelone, riche mais frustrante pour certains.

- 1) Créer un meilleur ciblage concernant les projets de coopération et de partenariat. Il est impératif de mettre l'accent sur des projets à vocation régionale, en d'autres termes des projets qui encouragent l'intégration régionale et surtout l'intégration sud-sud. Il faut aussi donner la priorité aux projets qui agissent comme levier de développement, des projets dans des secteurs considérés comme stratégiques. De même, il faut favoriser des projets de création d'espaces de solidarités transméditerranéennes.
- 2) Adopter une flexibilisation et une clarification des actions pour éviter certains engrenages et contourner certaines difficultés. La logique d'une coopération à plusieurs vitesses et de la géométrie variable doit prévaloir, tout en évitant autant que possible de froisser les susceptibilités des uns et des autres. D'autre part il faut aussi définir la relation qui existe entre les différentes structures et formes de coopération transméditerranéenne, par exemple clarifier la relation entre l'Union pour la Méditerranée et la politique européenne de voisinage, qui est basée sur la re-bi latéralisation de la coopération et sur la conditionnalité positive. Il est important

d'établir le principe de subsidiarité comme critère de fonctionnement dans la répartition du travail entre les différentes structures.

- 3) Démocratiser la coopération aux niveaux décisionnel et fonctionnel, inviter le sud à présenter des idées et des initiatives, façonner ensemble les projets à partir d'initiatives qui soient le fruit de cette consultation plutôt que de proposer des projets qui ne soient que le fruit d'un équilibre de force entre les deux rives. Cela relève de la responsabilité du sud comme de celle du nord. L'équilibre doit concerner la formulation des projets et des priorités autant que les responsabilités bureaucratiques, diplomatiques et protocolaires. D'autre part, la dimension humaine a toujours été la plus faible dans toutes les structures de coopération. C'est pourtant cette dimension qui donne la légitimité et donc l'impulsion à la coopération, c'est elle aussi qui constitue l'objectif ultime de cette coopération. Il faut investir dans cette dimension mais aussi et surtout inclure le plus grand nombre d'acteurs sociétaux dans la formulation des priorités et des projets et dans le suivi pour mieux sensibiliser ces acteurs à l'importance de la coopération.
- 4) Maintenir une approche globale du « projet des projets » est plus que nécessaire. Cette approche doit s'inscrire dans une forte impulsion politique parce que la raison d'être ainsi que la finalité de cette nouvelle construction est politique. Dans ce contexte, s'il ne faut pas que le projet soit otage des « conflits durs » et particulièrement du conflit israélo-arabe, il est impossible de faire abstraction de ce conflit et de ses répercussions. L'Europe est appelée à s'engager fermement dans la recherche du règlement global de ce conflit mais aussi dans tout effort de stabilisation et de gestion des crises et conflits. Rappelons aussi que la coopération ne crée pas la paix. Elle ne peut pas se substituer à celle-ci dans les conflits identitaires. La coopération donne un contenu à la paix, légitime cette dernière qui à son tour ouvre des autoroutes et des horizons larges de coopération. « La déclaration de Paris » doit bâtir sur celle de Barcelone et être plus exigeante et plus ferme dans son attachement à la paix, à la stabilité et à la sécurité, tout en fondant les bases de ces objectifs dans le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.
- 5) Concevoir un régionalisme méditerranéen ouvert dans un monde devenu plus complexe et plus interdépendant. Il est difficile et souvent impossible de faire une compartimentation et un découpage des enjeux régionaux majeurs. Dans cette perspective, il faut se rappeler que si toute l'Europe communautaire est méditerranéenne par ses intérêts et ses inquiétudes, son présent et son avenir, le Monde arabe l'est aussi, et donc il faut penser à maintenir la perspective d'une participation progressive et souple des pays arabes non-riverains dans l'Union pour la Méditerranée.

Alvaro de Vasconcelos, Président de l'Institut d'études de sécurité de l'UE

Il y a une expérience accumulée qu'il faut exploiter au mieux : expérience des difficultés et acquis de Barcelone. Il ne faut pas faire table rase du passé, des acquis du processus de Barcelone, de l'Union européenne elle-même, mais au contraire voir où il est possible de bâtir sur des acquis qui existent déjà.

Il existe des acquis de Barcelone et de la PEV (Politique européenne de voisinage), qu'il faut préserver :

- la déclaration de Barcelone elle-même, où l'on affirme qu'on veut bâtir un espace commun de démocratie et de droits de l'homme.
- l'idée d'inclusion euro-méditerranéenne
- l'acquis par la PEV qui a introduit la notion de différenciation. On ne peut pas faire la même politique avec la Syrie qu'avec le Maroc.
- d'un point de vue institutionnel, le rôle de la Commission fait partie de l'acquis communautaire. L'expérience de la construction européenne peut nous être très utile.
- enfin, la Méditerranée n'est plus seulement un problème des pays riverains. C'est un problème de l'Union européenne, celle-ci ayant une frontière avec la Méditerranée (notamment du fait de l'espace Schengen)

La grille d'interprétation qui convient le mieux est probablement la grille civilisationnelle. Le meilleur moyen de faire face au choc des civilisations vers lequel on va est le dialogue entre les civilisations. Les véritables acteurs en sont les partis politiques, les gouvernements, les hommes d'affaires, avec une énorme variété d'intentions et d'objectifs. La base essentielle de cette analyse « civilisationnelle » est la compatibilité entre démocratie et islam. Il existe au sud une société civile qui se bat pour des réformes, pour les droits de l'homme, pour qu'un grand débat sur le politique, la démocratie, les réformes, etc. ait lieu.

Les propositions de coopération pour l'Union pour la Méditerranée se limitent pour l'instant aux entreprises, à l'économique. Or, cette approche ne fonctionne pas, elle n'est pas suffisante. Il faudrait amener le politique dans le débat, soutenir la volonté de réforme politique et développer la nécessité de la coopération politique : une plus grande coopération est à établir dans le domaine militaire, de maintien de la paix... (certains États du sud ont déjà participé à des conflits dans les Balkans).

Il faut clarifier l'attitude du nord vis-à-vis de l'islamisme politique. Il faut l'étudier avec attention, au risque de considérer que le *statu quo* vaut mieux que le changement. Il ne faut pas tout assimiler aux ayatollahs, il faut être capable d'analyser les différences entre les différents islamismes politiques. Les Frères musulmans, l'AKP, etc.

sont des partis incontournables.

Enfin, le péché originel de Barcelone pourrait être le suivant : on a fait de l'émigration un problème dans la relation, pas un facteur de cette relation. Cela a entraîné dans l'Union européenne un courant xénophobe, contraire à la perspective d'intégration euro-méditerranéenne. Regardons les émigrants comme des acteurs de la relation, pas comme un problème.

Andréas Marchetti, Research Fellow, Center for European Integration Studies (ZEI) at the University of Bonn

Dans la perception allemande, la sécurité est un conglomérat de multiples facteurs, marqués par des interdépendances croissantes. Elle ne concerne pas seulement des éléments de sécurité proprement dite, classique, comme des conflits interétatiques, des conflits régionaux ou bien la prolifération des armes de destruction massive, mais concerne aussi les questions migratoires, l'écologie et l'économie.

Du fait de ces interdépendances croissantes, l'Europe est, du point de vue allemand, une région méditerranéenne. Autrement dit, la Méditerranée peut être considérée comme européenne – en tant que préoccupation, mais pas en termes géographiques, bien entendu.

Ainsi, comme pour l'Union européenne, l'Allemagne favorise pour l'Union pour la Méditerranée la plus petite division possible ou – formulé positivement – la plus large participation. Du point de vue du gouvernement, c'est une garantie de cohérence des politiques européennes. Dans ce contexte, il faut se rappeler que l'une des logiques centrales de la politique européenne allemande depuis la deuxième guerre mondiale est le concept de « souveraineté par l'intégration ». Pour le mettre en œuvre, il faut être capable de pouvoir participer aux projets. Cette importance de pouvoir participer est une des raisons pour lesquelles l'Allemagne avait d'abord rejeté l'idée d'une Union méditerranéenne incluant seulement les riverains de la Méditerranée. Une autre raison de ce refus initial était les implications juridiques d'un tel projet : pensez seulement à un décalage entre l'acquis communautaire et un futur acquis méditerranéen de même qualité juridique avec des doubles affiliations de quelques États.

En outre, il existe, déjà à l'heure présente, plusieurs axes politiques qui constituent des liens entre l'Europe et la Méditerranée : la politique européenne de voisinage (PEV) ; le partenariat euro-méditerranéen, c'est-à-dire le processus de Barcelone ; le dialogue 5+5 ; le dialogue méditerranéen de l'OTAN ; le groupe de contact de l'OSCE. Étant donné que la proposition d'une Union méditerranéenne a pu paraître comme projet sans valeur ajoutée réelle, ce projet aurait plutôt été considéré comme dangereux pour

NOTES

d'autres politiques déjà établies. Avec la PEV on avait récemment créé une nouvelle politique sans qu'elle eût déjà la possibilité ou le temps de vraiment faire preuve de son importance et de ses résultats positifs. Le souci de ne pas créer des duplicatas est une des raisons pour laquelle on a décidé – en mars 2008 – que le nom du projet serait « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée ».

Il y a enfin d'autres considérations qu'il faut décrire pour comprendre l'approche allemande – aussi pour l'avenir :

- Premièrement, dans une logique interne allemande, la proposition initiale d'une Union méditerranéenne avec peut-être une place spéciale pour la Turquie avait le potentiel de mettre en question l'équilibre établi dans la question d'élargissement de l'UE à la Turquie entre la chancelière Angela Merkel et son ministre des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier.
- Deuxièmement, dans une logique plus vaste, qui va bien au-delà de la région méditerranéenne et qui inclut non seulement la Méditerranée mais tout le voisinage de l'Union européenne avec ses « périphéries proches », on peut constater une sorte de concurrence entre la France et l'Allemagne, au moins depuis la fin de la guerre froide. Ainsi, dans les politiques de voisinage de l'Union européenne – même avant l'invention officielle de ce terme – on voit souvent l'Allemagne tenter d'approfondir les relations avec les pays de l'est, alors que la France tente souvent de privilégier les relations avec le sud. Ainsi, en regard à la perspective d'un élargissement à l'est, le processus de Barcelone a été créé, puis les voisins du sud ont, après négociations, été inclus dans la politique de voisinage.
- Cette fois-ci, le projet des Allemands – l'inauguration d'une « PEV plus » privilégiant fortement les relations de l'Union européenne avec les pays de l'est – a été fortement réduit du fait des réserves de partenaires européens. Ainsi, la proposition d'une Union pour la Méditerranée – ou même d'un « processus de Barcelone plus » – apparaît capable de mettre en question cet équilibre entre le développement des relations de l'UE avec l'est et ceux vers le sud.

Tous ces éléments ont conduit aux résultats intermédiaires du Conseil européen en mi-mars. Mais y a-t-il, après tous ces compromis intra-européens, encore une valeur ajoutée du projet ?

L'UPM aura encore des mérites très nets qui peuvent même être augmentés si – en considérant les interdépendances évoquées – on cesse de penser dans les catégories des régions des uns ou des autres. Dans ce sens il semble que l'Allemagne est – maintenant – prête pour soutenir ce projet.

NOTES

Le premier axe de la vision allemande est alors une UPM ancrée dans les politiques de l'UE sans faire table rase du passé, de l'acquis. Ceci implique que tous les membres de l'Union peuvent y participer et même y contribuer. Cela ne doit donc pas exclure des coopérations renforcées dans certains projets puisque dans ces cas-là, la décision de se joindre au projet serait libre – mais on n'aura pas une exclusion *a priori*. Il faut certainement définir les modalités pour la participation plus égale des pays du sud dans ces coopérations renforcées. On a d'ailleurs déjà quelques expériences dans ce sens, la participation des pays tiers aux missions de la PESD par exemple.

Le deuxième axe de la vision allemande pour l'UPM pourrait être de mettre en œuvre une politique de projets forts dans une logique fonctionnaliste. Dans ce sens, le secrétariat prévu peut dans l'avenir jouer un rôle important. Il faut aussi renforcer l'idée d'appropriation du processus et le secrétariat peut aider à l'établissement des rapports plus égaux.

Bien entendu, les visions des grandes idées politiques sont importantes, mais il semble que le gouvernement allemand salue le retour du réalisme et du pragmatisme – et de ce point de vue, l'approche française et la proposition d'inclure des acteurs non-étatiques dans l'UPM vont dans le sens de la perception globale des enjeux pour garantir le développement durable en Méditerranée. On a donc besoin d'une approche globale, de projets concrets et d'un plus grand engagement des organisations non-gouvernementales, ainsi que d'une meilleure implication des PME.

Maria Dolores Algora Weber, Professor on Contemporary History and International Relations, Madrid

On ne peut ignorer l'histoire lorsqu'on évoque la politique étrangère d'un pays comme l'Espagne qui fut le terrain de coexistence et de friction entre trois religions (islam, judaïsme et chrétienté). Huit siècles de culture partagée dans l'Al Andalus ont laissé des marques profondes et l'héritage culturel a été assimilé par la société espagnole et une telle coexistence n'a jamais été répétée depuis. La Méditerranée est une priorité de la politique étrangère espagnole.

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la confiance mutuelle et à l'égalité avec le sud. Ces principes ne sont pas que des « paroles verbales », ils n'ont pas été oubliés dans les moments difficiles. Ainsi, après les attentats de Madrid, le dialogue a perduré et il n'y a pas eu de poussée xénophobe au sein de la population, qui a su placer le terrorisme à sa juste place et ne pas faire de confusion,

NOTES

malgré la peur. Enfin, le rôle de la société civile est particulièrement important aux yeux des Espagnols, celui que joue par exemple la fondation Anna Lindh à Alexandrie.

Il faudrait arrêter de parler de deux rives et évoquer la Méditerranée comme un tout.

Le ministère des affaires étrangères espagnol résume ainsi sa politique méditerranéenne :

- soutien des politiques régionales multilatérales de l'UE (y compris pour la résolution des conflits). L'Espagne participe au dialogue méditerranéen de l'OTAN et au processus de Barcelone de l'UE
- priorité aux relations sous-régionales en Méditerranée occidentale
- coopération pour le développement et promotion des relations économiques
- recherche de la paix et de la stabilité dans la région, avec une attention particulière portée au Processus de paix au Proche-Orient et à la question du Sahara occidental

Le Processus de Barcelone n'a pas atteint tous ses objectifs, mais il a fourni un cadre et permis de nombreuses rencontres entre les acteurs méditerranéens. Les voix qui s'élèvent pour critiquer ce processus ne s'attaquent pas à ses principes ou à ses objectifs, mais pointent d'abord le différentiel entre les réalisations et les espoirs initiaux. On pourrait faire ainsi un bilan de Barcelone :

- L'aspect économique a fait l'objet de trop d'attention, laissant les autres questions, politiques, sociales, de sécurité et de défense au second rang. En outre, l'important effort économique de MEDA n'a finalement pas apporté les résultats attendus. Malgré tout, et même s'ils sont encore faibles, les liens économiques entre nord et sud se sont accrus depuis le lancement du processus de Barcelone.
- La paix et la stabilité ne sont pas encore établies, mais le processus de Barcelone est le seul forum dans lequel les pays arabes ont accepté de parler à Israël.

En dépit des critiques, le Processus de Barcelone a été positif concernant la question cruciale du multilatéralisme qui est devenu un instrument pour dépasser le passé et avancer vers un futur basé sur l'équité et la confiance.

L'Espagne voit dans l'Union pour la Méditerranée une étape de plus vers de nouvelles relations de voisinage avec les pays méditerranéens. Il s'agit d'une occasion de dépasser les faiblesses du processus de Barcelone. L'objectif n'est pas de remplacer ce qui a déjà été fait, mais d'utiliser l'expérience et l'acquis pour assurer de nouveaux progrès.

Dans cet esprit, quelques points sont importants concernant l'Union pour la Méditerranée :

- L'UPM doit être fondée sur les structures de l'UE. C'est la seule

NOTES

voie vers l'intégration pour éviter la division de l'Europe en deux blocs, l'un orienté vers l'est et l'autre vers le sud. L'UPM doit être ouverte à un grand nombre de participants, mais ne doit pas empêcher les plus directement intéressés d'avancer plus vite s'ils le souhaitent. Des forums comme le 5+5 pourraient être de bons modèles à cet égard.

- L'UPM doit être composée de structures permanentes qui permettront un plus grand engagement des pays, et une gestion commune des affaires méditerranéennes, le tout en évitant une trop grande bureaucratie. Dit autrement : l'UPM doit faire la transition avec une organisation internationale permanente. Les nouvelles institutions pourraient avoir la forme d'un conseil des chefs d'État et de gouvernement, mais aussi de réunions des ministres des affaires étrangères ou de réunions sectorielles au niveau ministériel, qui auraient lieu dès que nécessaire et pas seulement de façon annuelle. Par ailleurs, le Parlement euro-méditerranéen doit être renforcé.
- L'implication de la société civile dans l'UPM est très importante. Il est urgent de promouvoir de vraies alternatives démocratiques au sud de la Méditerranée. Il est essentiel de prévenir l'expansion de mouvements fondamentalistes islamistes et de promouvoir le développement de la société rurale.
- Une autre question essentielle est celle de l'environnement. Il faut développer les infrastructures et les services qui y sont liés et l'éducation des citoyens à ces enjeux.
- L'UPM doit contribuer à trouver des solutions à deux défis majeurs : les mouvements migratoires et les questions énergétiques.
- L'UPM doit aussi agir pour le développement économique, en se concentrant sur le secteur privé et notamment sur les PME. La création d'une institution méditerranéenne financière serait une bonne idée.

Antoine Sfeir, Directeur des Cahiers de l'Orient

L'Europe n'est pas encore méditerranéenne, elle n'est même pas encore tout à fait européenne. Quel est l'intérêt direct des Scandinaves, par exemple, pour la Méditerranée ?

Par ailleurs, les conflits et tensions se sont intensifiés dans l'espace méditerranéen depuis le processus de Barcelone en 1995 : entre le Maroc et l'Algérie, le Liban et la Syrie, et, bien sûr, Israël et les territoires palestiniens. Les peuples sont souvent en révolte contre leurs propres gouvernements et restent sceptiques devant les discours grandiloquents.

Il n'y a pas d'unité méditerranéenne, malgré, effectivement, un certain art de vivre partagé. Il suffit de regarder les écarts de richesse entre les deux rives pour s'en convaincre. En outre, les deux rives ne se

NOTES

connaissent pas bien. Les Européens parlent d'Arabes au sud, mais *quid* des chrétiens d'Orient, des Kabyles et autres peuples berbères ? L'espace islamique au Moyen-Orient est composé de 13 % de non-musulmans. Il existe des fractures entre sunnites et chiites, entre le monde urbain et le monde rural, entre classes éduquées et non éduquées. Les peuples du sud demandent la reconnaissance de l'altérité, pas la tolérance, terme éminemment condescendant. Le réalisme allemand ne fait que masquer l'impuissance de l'Europe face aux divisions de la zone. D'ailleurs, Israël est une région occidentalisée au cœur du Moyen-Orient et l'Europe doit songer à aider les Israéliens à ne pas entamer un divorce définitif Occident/Orient avec la région.

Pour revenir aux relations nord sud, il existe un besoin de reconnaissance par le respect. Or, après avoir entendu les débats intra-européens qui ne songent même pas à faire appel à l'opinion publique du sud, on se dit que le respect n'est pas apparent. Ce monde arabe a vu une puissance arriver pour abattre un dictateur, mais qu'est-il arrivé aux 21 autres « dictateurs » ? Ce n'est pas de misérabilisme mais de projets économiques concrets dont la zone a besoin. Justement, certains projets seraient susceptibles d'arrimer la région à la technologie, à l'économie européenne... mais comment les réaliser sans heurter les différentes sensibilités, et sans s'adresser à certains États ? Est-il possible de faire l'Union de la Méditerranée sans parler à la Syrie, par exemple ?

La région aurait besoin de l'Europe des peuples et des citoyens, mais il n'y a pas deux pays européens qui partagent, par exemple, le même concept de la laïcité. Peut-être faudrait-il avant tout se focaliser sur le concept de république, plus accessible, que sur celui de démocratie. Le flux migratoire du sud vers le nord est une vraie richesse pour l'Europe. Notre Histoire nous unit également ; l'âge d'or d'Andalousie, la *Mare Nostrum* des Romains...

En conclusion, pourquoi ne pas faire une rupture et faire quelque chose de neuf, sans s'appuyer sur des structures anciennes ? Mais avant de le faire, il faudrait d'abord savoir dépasser les querelles internes au sein de l'Europe pour présenter un véritable projet, basé sur des positions communes. Cette UPM, si elle veut exister, a encore bien du chemin à faire. Enfin, pour finir, un texte exemplaire de Joseph Maïla :

... étonnante civilisation méditerranéenne qui, au fur et à mesure de son déploiement, balisa les trajectoires de notre culture, fixant l'un après l'autre les repères majeurs de notre histoire et faisant de nous les dépositaires d'un héritage où l'alphabet fut phénicien, le concept, grec, le droit, romain, le monothéisme, sémite, l'ingéniosité, punique, la munificence, byzantine, la science, arabe, la puissance, ottomane, la coexistence, andalouse, la sensibilité, italienne, l'aventure, catalane, la liberté, française et l'éternité, égyptienne...

NOTES

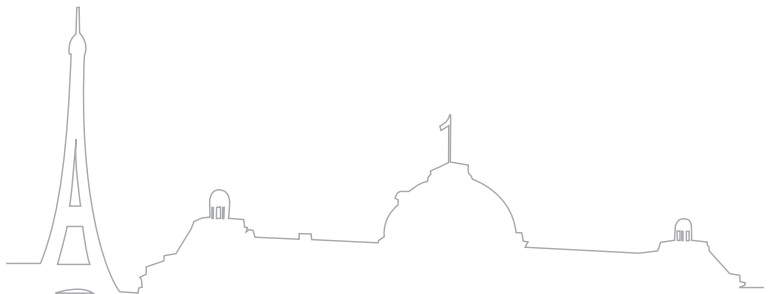
Débats avec les intervenants : religion et islamisme

Les intervenants, en répondant aux questions posées par les participants, ont surtout évoqué le retour du religieux, phénomène mondial qui n'est pas l'apanage du monde arabo-musulman. L'islamisme fait partie du paysage politique moyen-oriental, qu'on le veuille ou pas. Mais la pratique conservatrice d'une religion n'est pas forcément liée à un activisme politique.

L'islamisme est à la fois :

- un outil politique dans un désert politique. Il est donc nécessaire de faciliter les débats politiques ;
- une expression identitaire (auparavant, il existait le nationalisme arabe laïc), en réaction face à la mondialisation, qui modifie profondément les perceptions politiques de tous les pays, de toutes les cultures ;
- un retour au traditionalisme social (toute femme voilée n'est pas nécessairement politiquement active).

La radicalisation de la vie religieuse provient aussi en grande partie de l'échec des différents projets de développement. Le système éducatif, déficient, n'a pas su suffisamment infuser un esprit de rationalité critique. Pour combattre le radicalisme religieux il faut avant tout songer à associer les actions des gouvernements à celles issues des associations et des sociétés civiles. Or bon nombre de régimes se sentent menacés par la coexistence de sociétés civiles. Il y a enfin une pensée dominante, qui prétend que la démocratie apporte la stabilité en Ukraine ou en Géorgie, mais pas dans le sud méditerranéen. (ex. *Hezbollah* élu au Liban, *Hamas* en Palestine). On a accepté la présence de partis démocrates-chrétiens en Europe, mais on n'accepte pas toujours les partis islamistes réformistes.



Deuxième partie :

Débat et travaux sur le projet d'Union pour la Méditerranée



Ce chapitre présente les rapports des quatre ateliers simultanés qui se sont déroulés lors du séminaire pour examiner la question de la sécurité dans le projet d'Union pour la Méditerranée sous différents angles :

- a) *pour énoncer un objectif global de la sécurité en Méditerranée qui soit favorable à tous ses riverains et soutenu par tous ses voisins ;*
- b) *pour créer un nouveau climat de confiance, faciliter et organiser le rapprochement des hommes en Méditerranée ;*
- c) *pour participer à la sécurisation du quotidien des Méditerranéens ;*
- d) *Pour promouvoir un espace maritime commun sécurisé et maîtrisé.*

Premier atelier : un objectif global de sécurité pour la Méditerranée

L'espace méditerranéen est perçu en France comme un atout stratégique qu'il faut faire valoir au sein de l'Union européenne. Or les premiers débats sur le projet d'« Union pour la Méditerranée » ont relancé l'intérêt pour cette région mais surtout ils ont permis de mesurer à quel point intégration, développement et sécurité étaient liés. Dès lors l'idée de la sécurité s'est imposée comme fondement et condition du projet. Et la question d'un objectif global de sécurité pour la Méditerranée a été logiquement posée.

Pour l'aborder il est important de rester concret et d'apporter des réponses objectives aux questions posées. Et tous les débats autour de l'avenir de la Méditerranée doivent se fonder sur :

- une éthique de la conviction, qui considère la Méditerranée comme un espace de construction politique et sociale ;

NOTES



NOTES

- une éthique de la responsabilité qui permet d'engager un débat constructif et pragmatique.

Mais définir cet objectif est un exercice difficile qui doit éviter les écueils suivants :

- comment compléter sans dupliquer ?
- comment concevoir des projets concrets sans disposer d'une vision prospective et globale de la Méditerranée à l'horizon des vingt prochaines années ?
- peut-on être d'abord transméditerranéen sans renoncer à la logique euro-méditerranéenne ?

et répondre aux grandes interrogations exposées ci-après.

Première interrogation : à quel niveau, l'Union pour la Méditerranée peut-elle prendre en compte un objectif global de sécurité ?

La tentative de sécuriser l'espace méditerranéen peut se révéler en effet difficile. Les objectifs politiques de l'Union pour la Méditerranée doivent faire preuve au départ de modestie car la Méditerranée est une région soumise à la déstabilisation et à la récurrence des conflits. Il y a des éléments d'instabilité structurelle dont il faut comprendre les racines. Dans le cas des États arabes méditerranéens, il existe notamment une ligne de fracture entre les élites et le gouvernement. De nombreux régimes politiques des pays arabes touchés par la corruption n'ont pas de légitimité suffisante aux yeux de leur population. L'amélioration de la situation économique en Méditerranée ne signifiera pas la disparition du radicalisme politique et religieux. La création d'une Union pour la Méditerranée ne peut en aucun cas régler le problème du radicalisme ; elle peut juste en faciliter le traitement. Pour le moment, la seule perspective envisageable n'est pas la résolution des conflits mais la gestion la plus avisée possible de ceux-ci.

À l'heure actuelle, si des élections libres avaient lieu dans le monde arabe, il est probable que les éléments les plus radicaux du champ politique arriveraient au pouvoir légalement. Le risque serait ainsi de voir ces pays retomber dans un régime autoritaire fondamentaliste. Il pourrait dès lors être judicieux de récompenser certains États pour leur bonne gouvernance et nécessaire de dissuader ceux qui entravent la sécurisation de l'espace méditerranéen par un système de sanctions politiques. S'il est également vrai que l'ensemble du monde arabe se sent impliqué dans le conflit israélo-palestinien, ce n'est pourtant pas sa raison d'être. Les États arabes de la rive sud sont capables d'avancer vers la création d'une Union pour la Méditerranée sans se focaliser sur ce conflit. La résolution du conflit israélo-palestinien n'est ni le préalable nécessaire, ni l'objectif principal du projet mais elle peut largement en bénéficier.

NOTES

Les questions du terrorisme et de l'immigration illégale sont les deux thèmes qui apparaissent comme des facteurs réels de blocage du dialogue transméditerranéen. Pourtant, il s'agit des deux thèmes auxquels les opinions publiques sont le plus sensibles. La réussite du projet de sécurité globale dépendra notamment de la réponse donnée à ces problèmes par l'Union européenne, qui, plus que l'Union pour la Méditerranée, dispose des moyens et de la légitimité pour les traiter.

Le projet d'UPM qui s'inscrit dans la filiation du processus de Barcelone, nécessite de trouver une adéquation entre les structures de l'UE et celles de l'UPM. En effet, il ne faut pas compliquer davantage un empiement déjà dense d'espaces de dialogue, d'accords et de partenariats.

L'objectif est donc de doper le processus de Barcelone et non de dupliquer des projets tels que la dépollution de la mer à l'horizon 2020, la mise en place d'une « autoroute maritime », le développement agricole, ou encore le dialogue des civilisations et interreligieux qui existent déjà. Il reste cependant à débattre des facteurs d'insécurité en Méditerranée.

Deuxième interrogation : quelle place pour les acteurs extérieurs de la sécurité en Méditerranée ?

Mais en plus de l'Union européenne qu'il concerne directement, le projet de sécurité globale pour la Méditerranée pose également la question de la place d'autres agents extérieurs, comme l'OTAN, dans le processus de création de l'Union pour la Méditerranée. Il semble que les États-Unis ne voient pas le projet d'UPM d'un mauvais œil, tant que celui-ci n'ira pas à l'encontre de leurs intérêts dans la région. Les États-Unis et la Russie sont des acteurs majeurs dans la région méditerranéenne avec lesquels il sera donc nécessaire de composer, notamment sur les questions énergétiques.

De même, les problèmes de la Méditerranée ne peuvent se réduire à un dialogue bilatéral euro-arabe. Les tensions qui touchent par exemple Chypre et la région des Balkans concernent à la fois l'Union européenne et les États méditerranéens. Ils devront donc eux aussi faire l'objet d'intérêt tout particulier de la part du projet d'Union pour la Méditerranée. Enfin, si la préoccupation principale de l'objectif de sécurité globale est la sécurisation du quotidien des Méditerranéens, il faut prendre garde à ce que le projet ne s'enferme pas dans des problèmes spécifiques ou locaux. Les États de l'Union pour la Méditerranée doivent pouvoir faire valoir leur point de vue sur des enjeux globaux.

NOTES

Certains États méditerranéens craignent finalement que la politique européenne de voisinage fasse passer leur statut de « partenaires » à celui de simples « voisins ». On a souvent reproché à l'Union européenne de fixer seule l'agenda et de définir les priorités sans concertation avec les pays de la rive sud. Inversement, on a reproché aux pays de la rive sud de se prononcer en ordre dispersé sur le Processus de Barcelone.

L'Union pour la Méditerranée doit permettre d'amorcer un nouveau dialogue multilatéral, dans lequel chaque État pourra exprimer son point de vue et apporter des propositions concrètes. Il faut éviter toute précipitation dans le projet et laisser du temps notamment aux pays du Maghreb pour que ceux-ci y trouvent leur place. Ce projet institutionnel nécessite également l'implication des sociétés civiles. Or, dans certains États de la rive sud, la participation de la société civile aux choix politiques rencontre plusieurs obstacles.

Pour que le processus de Barcelone/Union pour la Méditerranée ne soit pas une simple relance qui bute sur les mêmes obstacles, il faut que tous les acteurs du projet puissent y trouver leur voie et que les populations soient les premières bénéficiaires de l'idée d'une sécurisation de l'espace méditerranéen au quotidien.

Troisième interrogation : comment dès lors réduire l'insécurité en Méditerranée ?

Une « Union de projets » doit s'inspirer de la souplesse d'action pour répondre à ces défis.

Trois axes peuvent être développés :

- promouvoir la sécurité du quotidien des Méditerranéens
 - répondre aux défis de la sécurisation.
 - définir des projets concrets et des réalisations possibles dans ce domaine.
- a) La sécurité du quotidien des Méditerranéens passe par l'évaluation des besoins immédiats des populations afin de tenter d'apaiser les crispations récurrentes et de créer ainsi un climat de confiance et de solidarité humaine entre les États riverains du bassin.
- b) Afin de faire face aux problèmes communs et aux crises d'ordre économique, environnemental, démographique et à la criminalisation des migrations, il est important de répertorier les besoins immédiats pour y répondre en termes de sécurisation.
- c) La sécurité alimentaire, la sécurité démocratique, la prise en compte des dérèglements climatiques apparaissent comme autant de points d'intérêt commun de sécurité des peuples de la Méditerranée.

NOTES

- d) Les projets que promeut l'UPM doivent porter sur la protection d'un patrimoine commun humain, culturel, écologique et géologique fortement fragilisé. Les multiples sources de pollution deviennent des priorités pour tous dans la mesure où la sécurité environnementale a un impact sur le quotidien des populations (cadre de vie, santé, accès à l'eau...). Les questions liées aux dérèglements climatiques, à la préservation de la biodiversité, et au développement durable sont des exigences collectives à gérer au niveau régional. L'eau, patrimoine commun aux Méditerranéens pourrait constituer un fil conducteur du projet.

Il est également nécessaire d'établir une hiérarchie des vulnérabilités afin de déterminer des champs d'action prioritaires. Les deux questions les plus sensibles que sont le terrorisme et l'immigration illégale ne doivent pas être éludées ; mais ayant donné lieu à des réflexions et à des actions spécifiques dans d'autres formats elles ne seront pas au centre du projet d'UPM.

Un objectif global de sécurité pourrait être formulé par une courte charte qui garantirait la clarté et la lisibilité du projet. Huit propositions ont été faites pour constituer la base de cette charte :

- Une démarche d'avenir : le projet d'UPM doit aborder les défis du XXI^e siècle en plaçant la Méditerranée au cœur des préoccupations collectives notamment en matière de développement solidaire et de sécurité durable. Les peuples du carrefour méditerranéen sont les premiers responsables de l'avenir du bassin.
- Une solidarité renforcée des riverains : en facilitant l'expression d'une solidarité spécifique entre les habitants de l'ensemble du pourtour méditerranéen, l'Union pour la Méditerranée contribue au rapprochement entre les peuples et à l'émergence d'une responsabilité collective.
- Une approche transméditerranéenne de la sécurité : ce qui rapproche les différents acteurs du bassin méditerranéen, c'est l'inquiétude commune face à un développement incertain et à un avenir mal sécurisé. Dès lors, l'Union pour la Méditerranée doit prendre en considération la diversité des situations et des préoccupations des riverains. La sécurisation du bassin méditerranéen doit bénéficier à tous, en tout lieu de cet espace.
- Un objectif global de sécurité partagé et concret : la mise en œuvre d'un tel objectif vise à établir un climat de confiance entre les riverains et les acteurs extérieurs qui utilisent la Méditerranée. Cet objectif n'est pas de résoudre les tensions et les conflits qui s'y sont déployés. Ceux-ci sont l'objet des soins attentifs de la communauté internationale et de négociations multilatérales. L'objectif global de sécurité doit mettre en œuvre des projets de sécurité concrets et proches du quotidien des Méditerranéens.

NOTES

- Une sécurité de proximité : trois axes principaux doivent être développés pour répondre aux besoins immédiats des populations. Il s'agit d'abord de conforter la dimension centrale de la sécurité des peuples. Il faut ensuite développer la dimension quotidienne de la sécurité (améliorer les conditions de vie, garantir la sécurité alimentaire et sanitaire, accompagner le développement en tenant compte de la complexité et de la fragilité environnementale). Enfin, l'organisation collective de cette sécurité doit faciliter les échanges humains et économiques générateurs de progrès et de solidarité.
- Des standards de développement convergents : en prenant en compte les grands risques du XXI^e siècle, le risque alimentaire et sanitaire, le risque de pénurie énergétique, le risque environnemental, le risque financier et leurs conséquences sociales, le cadre européen offre à tous les Méditerranéens une perspective d'homogénéisation paritaire du développement et crée les conditions d'une sécurité durable.
- Des outils communs et des valeurs communes : l'identification de valeurs et d'héritages communs constitue le préalable nécessaire à la mise en place des organes exécutifs interétatiques qui seront destinés à assurer la sécurisation de cet espace régional.
- Expérimenter un régionalisme ouvert : le projet d'Union pour la Méditerranée doit prendre en compte les cinq catégories de risques systémiques globaux identifiés notamment par l'OCDE et le forum de Davos (risques politiques, risques économiques et monétaires, risques sociétaux, risques environnementaux et risques technologiques). L'espace méditerranéen est un espace ouvert, dont l'implication dans le processus de mondialisation est déjà une réalité. Même si le projet d'Union pour la Méditerranée ne doit pas se substituer aux structures et aux organisations politiques existantes, il pourrait être judicieux de créer un groupe méditerranéen chargé de représenter les intérêts des États méditerranéens auprès de l'OMC et de l'OCDE.

Deuxième atelier : le rapprochement des hommes en Méditerranée

Pour faire face aux tâches et responsabilités qu'imposent les risques et les fragilités de la Méditerranée, l'Union européenne et le projet d'Union pour la Méditerranée doivent s'inscrire dans un contexte d'interdépendance politique, économique et humaine. De fait, cette interdépendance ne cesse de se consolider depuis le processus de Barcelone et à mesure que les sociétés impliquées dans ce projet se développent. Tout cadre coopératif multilatéral passe obligatoirement par le dialogue et la compréhension des peuples autour de la Méditerranée. Le rapprochement des hommes, renforcé par les mouvements migratoires du sud vers le nord et la projection des sociétés subméditerranéennes à l'intérieur même des sociétés européennes, rend donc essentielle l'étude du contexte humain. Les notions d'espace partagé et d'identité commune contribuent peu à peu à l'affermissement d'une dynamique transméditerranéenne.

Le rapprochement des hommes doit être érigé comme moyen majeur permettant de mettre un terme aux préjugés et aux stéréotypes, ainsi qu'aux incompréhensions. Encourager la formation de réseaux pluridisciplinaires, c'est affermir la connexion croisée des sociétés civiles des deux rives et développer la solidarité transméditerranéenne. La connaissance de l'autre passe par la formation, l'éducation et les échanges. Une mise en place de réseaux de formation et de recherche en vue de parvenir à une entente sur les intérêts et les besoins fondamentaux des partenaires, semble donc primordiale.

Par le biais de l'éducation, il faut promouvoir l'introspection afin que chacun se remette en question, et que soient surpassées les rancœurs historiques que le souvenir du passé notamment colonial entretient dans les imaginaires. Sur ce point, il semble de plus en plus souhaitable qu'un travail commun sur les manuels scolaires soit entrepris. La reconnaissance mutuelle des blessures héritées des contentieux historiques serait un grand pas vers l'avenir. Il conviendrait de prévoir des formations en identifiant les thèmes qui intéressent les deux parties de l'Union méditerranéenne, et collaborer de manière plus étroite sur ces sujets.

Dans le domaine de la formation en sciences humaines, mais aussi dans le domaine de la médecine, de la biologie, de la météorologie, de la géologie et de l'astrophysique par exemple, il faut mettre en place un partenariat porteur d'un grand capital scientifique mettant en commun les ressources des acteurs régionaux et mieux engager ces forces dans le processus euro-méditerranéen. Ce partenariat universitaire doit être multilatéral, à l'instar de celui existant pour l'UE, et non bilatéral comme il l'est pour l'instant. Cette plus grande cohésion globale, si elle est souhaitable, est aussi réalisable : les actions communes peuvent s'organiser à partir des nombreux réseaux

transméditerranéens déjà existants.

Afin d'assurer la sécurité entre riverains de la Méditerranée, il est important de se concentrer sur l'établissement d'un climat de confiance, par des mesures concrètes sur le renforcement de la solidarité face à toutes les formes d'adversité, face à tous les risques identifiés comme communs. L'Union pour la Méditerranée doit constituer une valeur ajoutée et non un obstacle et faciliter la vie des Méditerranéens en répondant à leurs attentes de développement sécurisé et durable, les rassurer, les rassembler. Par conséquent, cette union passe nécessairement par le rapprochement des hommes dans le but d'accroître la confiance par la connaissance.

Trois pistes ont été évoquées pour vaincre les tabous et encourager l'échange d'informations :

- 1) La première est la création d'un réseau de petits centres d'études stratégiques mettant au contact permanent des chercheurs méditerranéens (neuf lieux ont d'ores et déjà été identifiés).
- 2) La seconde piste consiste à favoriser une meilleure connaissance des différentes langues du pourtour méditerranéen dans les pays partenaires, en développant par exemple leur apprentissage plus méthodique dans les pays partenaires.
- 3) La troisième piste est celle de la formation professionnelle des cadres sur des thèmes en cohérence avec les projets de l'UPM et en particulier les cadres de la sécurité.

Former une communauté transméditerranéenne

L'objectif de ces formations serait de créer des réseaux transméditerranéens d'experts et de constituer une véritable communauté humaine méditerranéenne, motivée pour défendre les projets régionaux et dont chaque membre constituera un pont entre sa propre culture et celles des autres Méditerranéens. Pour cela, ces formations devront être régulières et suivies, et chacune d'entre elles devrait réunir des ressortissants de chaque pays partenaire, en utilisant des procédures de parrainage par exemple. En outre, les réseaux créés devront être si possible méditerranéens et pas uniquement sous-régionaux. Pour concilier ces deux impératifs, les formations pourraient être proposées sous la forme de plusieurs modules sous-régionaux, auxquels serait ajouté un module plénier global.

Elles devront être composées de conférences magistrales et de phases de travail en groupe, pour que se mettent en place une habitude du travail en commun et une compréhension des mécanismes de réflexion et d'action de chacun. Le Collège de défense du 5+5, qui a vu le jour en décembre dernier pourrait servir d'exemple. En effet, la solution retenue au sein du « 5+5 défense » offre un laboratoire digne d'intérêt : ouvert à des auditeurs civils et militaires, ce Collège reprend quelques caractéristiques du Collège européen de sécurité et de

NOTES

2. Voir à ce sujet le discours de Tanger du Président français, 23 octobre 2007.

défense. Il est encore « virtuel » (juxtaposition au cours d'une année académique de plusieurs modules organisés alternativement par les partenaires au profit d'auditeurs désignés pour suivre un cycle complet). L'idée d'un « Erasmus-MED » actuellement explorée renforce cette piste.

Mais ces formations ne pourront voir le jour que si une plus grande facilité de circulation des individus est accordée, notamment par la délivrance d'une sorte de « carte verte méditerranéenne » considérée comme un gage de bonne foi². Le traitement de la question des migrations par l'UE n'avait pas été abordé par le processus de Barcelone. La politique européenne dans ce domaine a abordé d'emblée cette problématique dans un registre sécuritaire – criminalité, terrorisme, risques – ce qui a coupé court à tout débat plus ouvert. Mais, dans un même temps, l'Europe a pris conscience de la nécessité économique d'ouvrir ses frontières. C'est pour cela que l'UE, qui sort de plus de 30 ans de fermeture, entre 1974 et 2005, s'ouvre aujourd'hui plus facilement au monde.

Où se situe la question méditerranéenne dans ce contexte ? Au sud, 50 % de la population a moins de 25 ans. Mais cette dimension démographique va se modifier assez rapidement, puisque le Maghreb vit, en raison du succès des politiques de planning familial, une période de transition démographique. Si la population maghrébine devait continuer à s'accroître jusqu'en 2020-2025, la période suivante connaîtra une stagnation brutale de cette population. Ce facteur invalide certains discours xénophobes d'Europe criant à l'invasion en provenance d'Afrique du nord.

Il serait injuste de la part des pays européens d'accepter la migration de main-d'œuvre et de stigmatiser la migration de peuplement. Le rapprochement des hommes dans un espace donné passe aussi par leur libre circulation dans cet espace. Une grande partie de la jeunesse subméditerranéenne rêve de l'Europe. Il faut débloquer des visas pour ces jeunes ou diversifier les systèmes de visa, créer des programmes d'échanges universitaires. Avec le processus de Barcelone, on a pensé à tort que la circulation des marchandises pouvait être une alternative aux migrations.

Aujourd'hui la leçon est à retenir : le commerce ne suffit pas, il faut développer de manière significative une politique de l'humain. Il est alors rappelé que la question des migrations n'a pas été évitée par l'UE, mais transférée : la présidence française du deuxième semestre 2008 prévoit de travailler sur une politique migratoire commune. Il est enfin souligné que, perpendiculairement au problème des migrations du sud vers le nord, se posait le problème de la circulation horizontale dans les pays subméditerranéens, elle aussi rendu difficile par une politique de visa contraignante. Ces pays ont aussi un effort à fournir pour améliorer la mobilité dans leur propre espace.

Une université de la Méditerranée

En second lieu, l'importance de concevoir des programmes de formation communs dans le domaine des sciences humaines est à souligner. L'histoire, l'anthropologie, la psychologie sont des sciences qui doivent mieux trouver leur place en tant que ciment du rapprochement des hommes. Il faudrait pour cela créer une université de la Méditerranée consacrée aux humanités. Pour ce faire, l'Union pour la Méditerranée pourrait utiliser les institutions déjà existantes comme le centre de Byblos et la Fondation Anna Lindh. Il faudrait mettre en réseaux les instituts chargés des centres de l'homme pour faire avancer les mentalités. Par ailleurs, il faut encourager l'action de la société civile du nord et des ONG qui aident à faire émerger une société civile méditerranéenne.

D'un point de vue économique, il faudrait faire primer une approche sectorielle du développement régional en fonction des besoins de la Méditerranée, et que les pays du sud réussissent à faire valoir leur savoir-faire auprès des pays du nord. En outre, le sud doit apprendre à mettre en valeur son savoir-être dans le domaine de l'éducation, de ses valeurs, de ses richesses humaines. C'est à la société civile du sud de faire émerger et connaître ce savoir-faire et ce savoir-être.

Débats

Les actions à mener de façon prioritaire ont fait l'objet de vives discussions. Tout d'abord, la question du jumelage d'écoles et de la nécessité de convaincre les régions européennes de faire plus d'efforts dans ce domaine. Il faudrait imaginer des modules d'enseignement jumelés et d'autres sortes de petits projets qui nourriraient considérablement l'Union pour la Méditerranée. Dans le domaine de la culture stratégique, l'absence de centre de stratégie dans l'arc arabo-méditerranéen est encore une fois évoquée. Il conviendrait, pour y pallier, de créer des petits centres d'analyse stratégique mixtes où puissent se rencontrer des chercheurs des deux rives sur une période courte, pour élaborer le langage commun et la vision d'ensemble de l'avenir commun. Il s'agit de travailler ensemble à regarder dans la même direction et d'expérimenter concrètement les différences de points de vue, de méthodes, de priorités.

D'autre part, il est important de prendre en considération l'héritage colonial pour une meilleure connaissance de l'autre. Dépasser les malentendus est une priorité pour la construction de cet espace partagé. La notion de « citoyen méditerranéen » peut être envisagée en partant d'une réalité, celle des binationaux.

Recommandations

Les plus pressantes touchent l'enseignement.

- Une « université de la Méditerranée » pourrait mettre en réseau les centres de recherche existants.
- Le jumelage d'écoles et/ou l'institutionnalisation de modules communs d'enseignement sont autant de projets concrets assez facilement réalisables. Il ne s'agit pas d'entraver la mixité culturelle à l'école, mais plutôt d'œuvrer en faveur de l'échange et de la connaissance de l'autre. Il est nécessaire de désenclaver l'instruction et l'éducation pour faire en sorte que la réalité historique ne soit pas une seule vision politique.

L'exemple de l'ALENA montre que la Méditerranée a pris un retard politique qu'il appartient à l'UPM de combler. Les pays des deux rives de la Méditerranée doivent s'unir dans l'espoir d'un avenir commun. La recherche de « valeurs communes » apparaît comme le point le plus important à retenir. On ne peut espérer aucun rapprochement, aucun dialogue tant que les valeurs méditerranéennes ne seront pas clairement approchées et sérieusement définies. Le socle spirituel de cet espace est le même au nord et au sud : c'est le monothéisme. Pourquoi ces valeurs se sont-elles retournées sur elles-mêmes ? Il faut retrouver ces valeurs communes par-delà le temps qui a coupé les deux rives l'une de l'autre. Les valeurs des droits de l'homme qui ont fait les grandes révolutions européennes se répandent aujourd'hui dans le monde. L'UE a donc un grand rôle moral à jouer, notamment dans le cadre du conflit israélo-palestinien, pierre d'achoppement du rapprochement des Méditerranéens.

Troisième atelier : sécuriser le quotidien des Méditerranéens

Alors que la représentation politique est en crise en Méditerranée, le processus euro-méditerranéen rénové se doit d'être plus visible : il ne faut pas le réduire aux États qu'il fédère, mais en faire également le projet des peuples de Méditerranée. Il semble pour cela urgent d'agir afin de réduire le plus possible les incompréhensions culturelles qui créent des tensions de part et d'autre de la Méditerranée. Mais le projet d'UPM risque fortement de ne pas bénéficier d'un budget supérieur à celui alloué au Processus de Barcelone. Des mesures moins ambitieuses mais plus concrètes doivent donc être proposées. Il est important de définir ce qui concerne la sécurité du quotidien des Méditerranéens, et de saisir les perspectives qu'offrent les différents domaines envisagés pour en dégager des propositions modestes mais réalisables.

La sécurité du quotidien des Méditerranéens a été abordée de façon large.

Un inventaire des valeurs communes doit être fait pour permettre d'établir une liste bien plus importante que prévue d'éléments partagés, propres à sous-tendre culturellement l'union euro-méditerranéenne. Il existe au sud des forces civiles qui militent pour l'accession aux droits fondamentaux que les Européens appuient avec trop de prudence. La diffusion de valeurs communes peut se faire par différents vecteurs originaux – comme par exemple la traduction d'ouvrages arabes dans les langues européennes, l'aménagement de plages communes dans les programmes scolaires, l'activation d'un réseau du cinéma euro-méditerranéen. Une partie de la population ayant déserté l'espace politique, il est très important de remobiliser ces lieux d'expression dont se saisissent certains prédicateurs fondamentalistes. Il ne faut en effet pas oublier que la Méditerranée ne fonctionne pas comme un bocal fermé mais qu'elle reste au contraire plus que jamais soumise à l'influence des autres régions du monde.

Sécuriser la circulation des Méditerranéens

La question du terrorisme traitée par ailleurs n'est probablement pas à aborder d'emblée. En revanche, celle des migrations doit retenir toutes les attentions. Elle reste cependant un sujet difficile à aborder des deux côtés de la Méditerranée parce qu'elle est systématiquement abordée d'abord de manière policière. Sécuriser les déplacements ne se borne pas à un simple et strict enjeu sécuritaire. Les termes employés doivent être choisis avec précaution pour permettre au plus grand nombre de participants de se pencher sur ce problème qui

NOTES

nécessite une solution globale. Parler d'« immigration choisie » est insuffisant pour dépasser les clivages de perception. Pour aborder les migrations comme une source d'enrichissement, il semble que parler de circulation des personnes plutôt que d'immigration rendrait le débat moins polémique. Il est impossible d'envisager l'Union en se limitant à son seul volet économique. Le projet doit promouvoir la circulation et la mobilité des personnes pour briser des murs d'incompréhension dressés entre les rives de la Méditerranée et ne pas faire de l'Union une coquille vide ne concernant que les États.

Entre le nord et le sud, les pays méridionaux ne doivent pas jouer uniquement le rôle de sentinelle pour le compte des pays du nord en retenant ses propres citoyens ou les migrants en provenance de l'arc sahélien et transitant par ses territoires. Le décalage qui s'en suivrait, entre les peuples et ses gouvernants, ne saurait être indéfiniment sans conséquences.

De plus, il ne faut pas négliger les circulations entre pays de la rive sud. La liberté de circulation est actuellement très limitée mais certains États ont des accords permettant une certaine flexibilité (entre la Libye, la Tunisie et le Maroc, notamment) mais il subsiste de nombreux points de tensions freinant ces mouvements.

Cependant, le modèle de la libre circulation de l'Union européenne n'est viable que parce qu'il repose sur une citoyenneté partagée. La conférence de Hanovre ayant décidé de revoir à la baisse les ambitions humaines du projet euro-méditerranéen, il s'agit de bien spécifier les limites dans lesquelles le travail de coopération peut s'effectuer. Il est important de rester nuancé par rapport aux objectifs à atteindre. Le scénario de la mobilité idéale ne se déroulera pas aussi rapidement que prévu. Les exemples de macro-régions chinoises ou nord-américaines ne peuvent, sur ce point, servir pour la Méditerranée : la coopération y repose avant tout sur une intensification des échanges économiques. Il semblerait donc plus raisonnable d'avancer modestement, en décloisonnant, étape par étape, tous les segments des sociétés méditerranéennes afin de garantir une liberté plus grande de circulation (étudiants, scientifiques, ingénieurs...).

Sécuriser l'économie des Méditerranéens

Il est essentiel de travailler sur la sécurité de l'emploi, de l'entreprenariat, ainsi que sur les flux de capitaux, notamment nord/sud et favoriser l'initiative économique et le développement des PME.

Un des grands problèmes économiques que rencontrent les pays de la rive sud réside dans le manque de stratégie de développement autonome et endogène : les excédents de richesses matérielles et intellectuelles ne sont pas réinvestis dans le pays, parce qu'il n'y pas beaucoup de débouchés. Il faut optimiser le capital travail et trouver des moyens de financement. Ensuite, il s'agit de faire sortir les flux

NOTES

de capitaux des zones franches où ils restent cantonnés afin d'élargir les aires irriguées et tenter de réduire les inégalités entre les territoires.

L'aide économique relative au sud doit concerner, outre le soutien financier, un transfert de technologie, notamment dans le domaine industriel, pour permettre le développement économique, incitant les jeunes, forces vives de ces pays, à y rester. En effet, l'un des grands problèmes du sud porte sur ses richesses qui s'exportent (migrations des hommes et placement des capitaux sur le marché international). De ce fait, les facteurs de richesse interne, qui existent, ne se combinent pas pour amener au développement.

Il faut enfin garantir la sécurité de l'emploi (assurer l'accès à l'éducation), établir un « office méditerranéen de la jeunesse » ainsi qu'une « communauté scientifique méditerranéenne », traduire l'aide économique à l'attention de ces pays par des transferts de technologie (les très nombreux jeunes qualifiés et diplômés sans emploi y trouveraient des occasions d'emploi). Jusqu'ici, la création d'emploi a été pensée uniquement comme une responsabilité des États impliqués dans le processus euro-méditerranéen, mais il faut également se saisir du levier gigantesque que constitue le secteur privé. L'aide à la création de PME, qui faisait déjà parti du processus, semble être un bon moyen d'associer ces deux composantes. Le thème de la « responsabilité sociétale » des entreprises se développe. Des exemples d'entreprises s'impliquant socialement existent en Amérique latine et sont transposables en Méditerranée : elles forment durablement leur personnel pour assurer le suivi de leur marchandise sur place. Ce n'est pas uniquement le fait d'entrepreneurs utopiques : un cadre juridique adéquat permet de développer ce mode d'investissement. Pour cela, avant toute chose, la liberté d'entreprendre doit être garantie, ce qui n'est pas le cas partout.

La sécurité alimentaire, agricole et environnementale des Méditerranéens

En Méditerranée, ces trois sujets fonctionnent de manière étroitement imbriquée. Pour régler leurs problèmes, il faut envisager ces thèmes de manière globale. L'enjeu est stratégique car il touche à tous les aspects du quotidien des Méditerranéens : le social (un tiers de la population méditerranéenne vit en zone rurale), la démographie (la Tunisie, archétype d'une fécondité galopante il y a encore 30 ans détient aujourd'hui un taux de natalité moindre que celui de la France), l'économie (le secteur agricole occupe près d'un tiers des actifs pour 10 à 15 % du PIB) et les besoins fondamentaux (la moitié de la population pauvre en eau à l'échelle de la planète se trouve en Méditerranée).

Sur ces thèmes indissociables, il faut avant tout constater l'entrée de

NOTES

la Méditerranée dans le jeu du commerce international : 2/3 de ses approvisionnements viennent en effet de l'étranger, notamment des États-Unis ou d'Australie. Les conditions de cette entrée font de la question agricole en Méditerranée un problème avant tout géopolitique. Elle est plus un sujet qu'un acteur de la mondialisation. Alors que toutes les grandes puissances étatiques, économiques et financières sont implantées en Méditerranée, alors qu'un tiers du pétrole mondial y transite, elle n'arrive pas à produire suffisamment pour être exportateur agricole. Par ailleurs elle subit les effets du déchirement géographique qu'impose la globalisation (les villes littorales sont mieux pourvues que l'arrière-pays rural dont l'État se désengage) et les politiques de développement agricole doivent tenir compte de ces inégalités structurantes.

La Méditerranée est durement touchée par des catastrophes ; l'Égypte est actuellement particulièrement préoccupée par la grippe aviaire. La hausse des prix agricoles touche l'ensemble des pays méditerranéens et provoquera localement des émeutes de la faim. La Méditerranée n'est pourtant pas dépourvue d'atouts. La « diète méditerranéenne », régime viable et endogène, est aujourd'hui partout mise en valeur comme une solution durable au problème de malnutrition, notamment par l'UNESCO qui l'a inscrit au patrimoine culinaire mondial. Les Méditerranéens la délaissent pourtant : un enfant maghrébin sur cinq souffre d'obésité, les cas de malnutrition sont en forte croissance et la réduction du libre accès à l'eau potable pour la cuisson des aliments pose des problèmes importants, un décès sur deux sur la rive sud étant imputable aux maladies alimentaires.

Il existe une fracture entre le littoral urbain ouvert sur le monde et l'arrière-pays rural enclavé, dont les productions n'ont pas accès au marché mondial, initialement moins cher. L'incitation au tourisme rural avec pour obligation de proposer de la nourriture à 80 % locale serait un moyen d'accès aux produits locaux.

Ces phénomènes ne sont pas conjoncturels mais bien structurels. Depuis plus de trente ans les balances commerciales des denrées alimentaires s'effondrent au sud de la Méditerranée, victime des politiques visant la substitution d'une agriculture importée à celle locale, pour pallier le manque de productivité de cette dernière. L'Algérie et l'Égypte font partie des 10 premiers importateurs mondiaux de céréales, en dépit de leurs potentiels. La facture qui s'alourdit creuse les déficits, déjà en progression avec l'augmentation de la facture énergétique. Les paysanneries locales ont été décimées, sans moderniser pour autant les rares qui subsistaient.

Pour permettre la réimplantation locale de structures agricoles modernisées, il semble avant tout nécessaire de repenser la Politique agricole commune (PAC) pour y intégrer des problématiques méditerranéennes. Il existe également un enjeu de transmission des connaissances qu'il ne faut pas négliger, certains savoirs s'étant

NOTES

perdus avec l'exode rural.

Le partage des connaissances intéresse également la gestion du changement climatique. Le monde scientifique et le monde décisionnel doivent être mieux reliés. Leur dialogue butte sur la complexité du langage scientifique et de ses applications politiques. La recherche est de très bonne qualité mais reste circonscrite à l'échelle nationale et n'a pas de portée au-delà de ses frontières. L'enseignement des langues étrangères pourrait faciliter ce processus de décloisonnement. Il manque des intermédiaires, des sociétés de conseil. Pour y remédier, l'assistance (*capacity building*) doit être mise en œuvre avec des méthodes de co apprentissage qui permettent, en outre, d'éviter toute tentation ou impression d'impérialisme culturel.

*Le droit comme outil de sécurisation du quotidien des
Méditerranéens*

Le droit est un outil de rapprochement des riverains ; il doit devenir un levier de la politique euro-méditerranéenne. Sans négliger le rôle capital du « politique » en Méditerranée, il s'agit d'en accompagner le volontarisme par la place importante faite au droit. Cette exigence cadre tout à fait avec la volonté de changer en profondeur les sociétés, mais de manière très progressive, par une politique des petits pas. Au sein des pays de la rive sud, deux tissus juridiques se superposent, celui du commerce, lié aux échanges, et celui lié à la gouvernance, liée aux droits fondamentaux.

Avec l'accroissement des échanges, le premier a réellement évolué, créant un espace juridique économique assez uniforme à l'échelle de la Méditerranée ou presque. Alors qu'ils n'y étaient pas contraints, de nombreux États riverains du sud ont procédé à l'harmonisation spontanée de leurs législations économiques pour répondre à cette nouvelle demande économique, créant *de facto* un continuum de juridictions très similaires et juxtaposées. S'il en faut beaucoup plus pour modifier le quotidien des Méditerranéens, ces changements en profondeur permettent de porter un regard plus optimiste sur la coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Cependant, l'évolution du droit sociétal est beaucoup plus lente et controversée. L'UE a clairement décidé de faire la promotion de ses valeurs auprès de ses voisins. Et c'est autour de ses propres principes que se sont structurées pour l'instant les grandes orientations de la construction euro-méditerranéenne. Cela risque de grever l'avancée des négociations, la prise en compte des migrations et la coopération sur la sécurité étant l'un des enjeux majeurs de la coopération juridique.

Afin de rendre le droit plus actif, sa visibilité doit être mieux assumée.

NOTES

La société civile pourrait soutenir ces efforts. La Tunisie est un bon exemple de politique volontariste de réforme par le droit, notamment sur le statut des femmes, même si le prolongement des textes dans la réalité n'a rien d'automatique, et si la dépolitisation de la jeunesse tunisienne a, depuis, rendu cet exemple moins pertinent. Il faut également une meilleure unification des systèmes juridiques, par l'établissement d'une banque commune d'informations, centralisant l'information sur les droits existants, dans lequel les juristes des deux rives pourraient venir plus commodément se renseigner.

Propositions pratiques pour contribuer à sécuriser le quotidien des Méditerranéens

Après avoir répertorié les domaines qui concernent la sécurité quotidienne des Méditerranéens et les problèmes qu'ils posent, il faut maintenant dégager un certain nombre de propositions d'action pour faire avancer le processus d'Union pour la Méditerranée :

- a) Pour éviter d'achopper sur la question des migrations, il semble préférable de mettre en place une réelle circulation méditerranéenne. Pour mettre à jour les véritables intentions des migrants et pacifier le débat, il semble nécessaire de procéder méthodiquement, en libéralisant la circulation, secteur par secteur.
- b) Pour garantir la sécurité alimentaire, il faut moderniser l'agriculture méditerranéenne en soutenant les productions locales à destination des marchés locaux. Pour que les producteurs locaux suivent, il faut que la mise à niveau des normes soit accompagnée. Il faut enfin réintroduire le modèle de consommation méditerranéen au cœur de l'alimentation des Méditerranéens. Cela passe par des cours de nutrition à l'école autant que par une politique fiscale mettant en valeur les produits de qualité.
- c) La reconnaissance des conséquences de la PAC sur la Méditerranée permettra de dégager d'autres enjeux pour sa réforme. Même s'il y a blocage, cela ne peut qu'aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des soucis agricoles de l'espace euro-méditerranéen.
- d) L'explosion actuelle des prix de l'énergie étant une réelle source d'insécurité quotidienne pour les Méditerranéens, il faut utiliser la convergence des potentiels énergétiques entre le nord et le sud et travailler pour cela sur les possibles interconnexions bilatérales. La question du nucléaire civil doit également être abordée, même s'il faut poser la question de sa possibilité sur des sols sismiquement fragiles. L'énergie solaire est encore inexploitée au sud, alors que des solutions performantes sont proposées notamment par les Allemands. Les transferts de technologies vers le sud doivent permettre à terme de faire remonter de l'énergie vers le nord.

NOTES

- e) La Méditerranée est une zone naturelle à haut risque. Les incendies ayant touché en 2007 la Grèce et l'Espagne prouvent que cette problématique concerne également la rive nord et appelle à une réponse collective. La sécurité civile est une exigence partagée. Une coopération plus assumée et un apport d'investissements sont les deux principaux défis à relever dans le domaine de la sécurité environnementale. La mutualisation des fonds d'investissement est un premier objectif facilement accessible. Il faut par ailleurs garantir aux discussions un cadre multilatéral plus flexible et moins contraignant.
- f) Pour mettre au point des coopérations techniques, culturelles ou intellectuelles plus performantes, il semble nécessaire d'utiliser des méthodes plus interactives en même temps que moins centralisées et moins lourdes. Il faut travailler sur les complémentarités entre les spécialités nationales qui doivent être mises au profit de tous. Sur le modèle de l'office franco-allemand de la jeunesse de l'après-guerre, un office de la jeunesse a été créé pour les pays orientaux. Chypre en a accueilli le siège et la société civile a porté le projet. La mise en complémentarité d'expériences du même type permettrait l'émergence d'un réseau plus souple, mieux adapté et plus performant à l'échelle de la diversité méditerranéenne.
- g) Pour sécuriser juridiquement le quotidien des Méditerranéens, il faut mettre en place une convention cadre très générale qui soit invocable par les particuliers et dans laquelle les États pourraient accepter plus rapidement l'évolution des règles. La formule bilatérale est limitée pour permettre à un ensemble juridique méditerranéen d'émerger. Il semble plus opportun de s'appuyer sur un réseau des capacités, plus souple et donc capable d'intégrer des préoccupations multilatérales.

Quatrième atelier : un espace maritime sécurisé et maîtrisé

Problématique maritime

L'espace maritime méditerranéen constitue un bien commun que les pays riverains ont en partage. Son équilibre est aujourd'hui fragilisé par des menaces et des risques multiples. Pour le préserver, il revient aux États de la région d'exercer leurs responsabilités conjointes en matière de sécurité de l'espace maritime par un renforcement de la coopération et de la coordination de leurs efforts.

Il est devenu nécessaire d'effectuer l'inventaire des agréments et conventions en vigueur, des compétences des institutions nationales et internationales engagées au service de l'espace maritime méditerranéen pour s'assurer de la cohérence de leurs objectifs, de leurs actions ou encore des moyens assignés afin de consolider l'efficacité d'un dispositif assemblé au fil du temps de manière plus ou moins structurée. Le développement de projets concrets peut permettre de combler ponctuellement les lacunes observées.

Un rapide constat permet d'établir que :

- les principaux domaines d'intérêt partagés par les riverains recouvrent la sécurité et la sûreté maritime, le commerce et la préservation de l'environnement ;
- la circulation maritime n'est pas maîtrisée : navigation commerciale dérégulée, trafics illicites, impact des accidents et catastrophes maritimes sur l'environnement ;
- la surveillance collective et systématique de l'espace maritime par un réseau multisenseurs n'existe pas à l'échelle de la Méditerranée (station côtière, radar, aéronef, navire, satellite, etc.) ;
- des règles collectives manquent pour préserver une richesse partagée : ressources halieutiques, conditions du tourisme, économie collective... ;
- la circulation transméditerranéenne des biens et personnes est mal organisée ;
- la coopération intergouvernementale sous-régionale entre pays voisins, nécessaire au renforcement de la confiance et à la mise en œuvre d'un développement durable, demeure embryonnaire.

Exposé des travaux du GRUM

La sécurité d'un espace maritime recouvre plusieurs domaines rendant compte d'une activité spécifique : pêche, transport, commerce, environnement, immigration, intérieur, défense etc. L'usage du terme anglais *Maritime Security* et ses diverses traductions ne fait que

NOTES

renforcer la nécessité d'une signification commune à ce terme nouveau. Par convention, on parlera de sécurité d'un espace maritime, en l'occurrence de la sécurisation de l'espace maritime méditerranéen.

Il s'agit de rendre l'espace maritime plus sûr quel qu'en soit l'usage qu'en font les riverains, et au profit de tous.

Aucun projet de l'ampleur de l'UPM ne peut avoir un objectif exclusivement sécuritaire. Il s'agit dès lors de trouver l'approche commune qui permettra d'engager des projets dans des directions acceptables et utiles à tous et qui contribuera au renforcement solidaire de la sécurisation de l'espace méditerranéen.

La surveillance maritime présente ces caractéristiques.

Ce n'est pas la seule approche commune, mais la surveillance maritime bénéficie d'un intérêt particulier. Elle se présente comme un point commun aux problématiques de la sécurité et du développement de l'espace méditerranéen : la sécurité de l'activité économique (touristique, maritime, commerciale...) ; la sécurité humaine (environnementale, alimentaire, sanitaire, civile...) ; la sécurité énergétique (hydrocarbures, nucléaire, eau...) ; la sécurité des personnes et des biens (société, mode de vie, infrastructures...).

La surveillance maritime concourt à la fois au rapprochement des hommes (formation, objectifs, mise en réseau...) et à la nécessaire harmonisation des secteurs de la sécurité des États riverains (adaptation interministérielle, gouvernance) afin de rendre les systèmes compatibles et connectables.

La surveillance maritime fait l'objet d'un nombre important d'initiatives civiles loin d'être toutes coordonnées entre elles. Aux initiatives bilatérales conduites selon l'axe nord-sud par les pays les plus engagés en Méditerranée, viennent se superposer le développement de la Politique maritime intégrée de l'UE, celui des agences européennes telles que FRONTEX (Agence de contrôle des frontières extérieures de l'UE), l'AESM (Agence européenne de sécurité maritime), ACPC (Agence de contrôle des pêches de la communauté)... sans oublier le MAOC-N pour la lutte contre le narcotraffic. Le projet pilote de la Commission européenne pour la surveillance de la Méditerranée occidentale et de ses approches atlantiques ainsi que le développement du réseau de surveillance des frontières extérieures de l'Union, EUROSUR, viennent ajouter à la complexité du dispositif.

Les autorités militaires ont compris depuis longtemps le besoin d'être interopérables et de partager une connaissance de la situation maritime commune afin d'être en mesure d'agir seuls ou en coopération. Les réseaux d'échange d'information sont en plein développement sur un mode *ad hoc* (V-RMTC Méditerranée et Mer

NOTES

Noire, boucle sous-régionale dévolue à l'Initiative 5+5), ou encore sur un mode institutionnel (OTAN/MSSIS – AED/MARSUR Network). Hélas, la synergie civilo-militaire sur ces questions est loin d'être acquise au nord comme au sud, et pour des raisons différentes (au nord, la Commission européenne ne dispose d'aucune compétence en matière de défense ; alors qu'au sud la coopération civilo-militaire est embryonnaire).

La sécurisation de l'espace maritime ne peut relever des seules forces militaires pour s'inscrire dans la politique générale d'un État ou d'un groupe d'États. Néanmoins, les marines militaires ne peuvent être écartées d'un milieu où elles opèrent de façon permanente depuis la haute mer jusqu'au plus près des côtes, et dont elles ont acquis l'expertise et la connaissance intime. Elles peuvent montrer le chemin à une réelle coopération intergouvernementale et internationale.

Ainsi, la surveillance maritime se présente comme un vaste chantier d'intérêt partagé dans lequel l'établissement d'une compréhension et d'un savoir commun est en mesure de renforcer la confiance entre voisins et de favoriser le développement d'une région d'importance stratégique. Sa prise en compte dans le cadre de l'UPM permettrait d'envisager la coordination politique nécessaire à l'aplanissement des luttes d'intérêt développées par les différentes institutions. Elle autorise une intégration par étape de la problématique à partir d'une approche sous-régionale (MEDOC, MEDCENT/Adriatique, MEDOR) comme la déclinaison de microprojets associés.

Synthèse des débats

D'après Pietro Silva « la Méditerranée est un raccourci géographique pour certains pays mais elle est la vie pour ses riverains ». Cette double définition illustre l'ambivalence profonde de cette aire géographique, de ce continent maritime partagé. À la fois zone de transit et aire de civilisation, la Méditerranée pose des questions autant intérieures, qu'extérieures.

Ainsi lorsque l'on parle de l'Union pour la Méditerranée, la « sécurisation de l'espace maritime » en est l'un des thèmes forts et fédérateurs qui semble pouvoir la faire réellement avancer.

Responsabilité des États

La mer est un espace ouvert à tout le monde (droit tiré du latin *res communis* en opposition au *res nullius*) mais pour agir en mer les États sont en première ligne pour assumer les responsabilités qui leur sont confiées par le droit maritime international. Les organisations internationales ne peuvent qu'aider les États dans leur volonté d'agir

NOTES

dans le domaine maritime.

Les organisations nationales pour agir en mer sont très distinctes d'un pays à l'autre. Ces différences résultent de nos histoires et de nos fonctionnements administratifs propres. Une action efficace repose sur une volonté de coopérer en interministériel national mais également au niveau international.

L'action en mer présuppose un système de surveillance maritime, une capacité d'analyse des informations recueillies et des moyens dédiés à l'intervention. Les coûts d'acquisition de ces systèmes plaident en faveur de la coopération internationale. Il convient également de se pencher sur le cadre juridique international en vigueur afin de l'améliorer là où il limite la coopération et porte atteinte à l'efficacité de l'action engagée.

Un cadre institutionnel a déjà été mis en place par les travaux du processus de Barcelone, de la politique européenne de voisinage, des partenariats stratégiques. Mais tout ce dispositif a jusqu'ici manqué de dimension pratique. L'initiative d'Union Méditerranéenne du Président Nicolas Sarkozy recalibrée avec le concours de l'Allemagne semble avoir donné le nouvel élan nécessaire à la réalisation de cette réunion entre les riverains. Cela présage une évolution vers une coopération plus étroite entre les États directement concernés.

Cependant chaque État restant soumis à ces propres règles de droit, des problèmes juridiques devraient entraver l'édification de cette Union pour la Méditerranée. Une coopération sera-t-elle réalisable malgré ces règles déjà définies ? Quant à la surveillance, qui seront les acteurs ? Faudra-t-il réaliser cette coopération dans un contexte national ou international ? De même dès que les moyens seront unis, comment fédérera-t-on sur le plan institutionnel ? Autant de questions ouvertes.

Pour une meilleure gouvernance régionale collective en Méditerranée

L'arsenal juridique chargeant les États de protéger la Méditerranée est particulièrement conséquent. À la convention internationale sur le droit de la mer de Montego Bay viennent s'ajouter les neuf conventions (PNU Environnement), « la famille juridique de Barcelone », l'autre. Malgré cela, l'application du droit international et la coordination des mesures et des actes en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement demeurent nécessaires.

Chaque État étant responsable, a son propre corpus juridique, ses propres règles, et sa propre façon d'imaginer ce qu'il veut faire de leurs eaux territoriales.

NOTES

Toutes ces différences de droit empêchent la coopération et donc l'efficacité de toute union. Des accords juridiques et politiques seront donc nécessaires à la viabilité d'une telle union. Mais, avant même cela, cette unification juridique est rendue nécessaire et primordiale par le danger environnemental actuel que connaît la mer Méditerranée.

Face à un tel désordre juridique, la mer Méditerranée est en danger. La mondialisation a conduit à la surpêche et à la destruction de ressources de la biodiversité. De nombreuses conventions existent mais elles ne sont pas ou peu appliquées.

La liberté de la haute mer n'en fait pas une zone de non-droit. La partie 12 de la convention de la mer mentionne la protection de l'environnement. L'article 192 oblige les États à protéger les milieux marins. L'article 194 stipule qu'il est à la charge des États de protéger les écosystèmes fragiles. La partie 7 repose uniquement sur la haute mer. En sus des articles sur les mers fermées ou semi-fermées et sur la nécessité de coopérer sont exposés. Ainsi tout un arsenal juridique a été prévu à Montego Bay.

Les États ont donc l'obligation de protéger la mer et son écosystème mais encore faut-il qu'ils aient les moyens de le faire. Les responsabilités de chaque État doivent être assorties de compétences. Il faut étendre les compétences nationales voire peut-être partager la Méditerranée entre les États marins. Aujourd'hui les problèmes de surpêche en Méditerranée proviennent du fait que des États tiers extra-méditerranéens pêchent dans la zone.

La situation doit donc être réexaminée. Il faut mettre fin au désordre qui règne en Méditerranée. Les États doivent discuter ensemble pour trouver un régime unique. Il est nécessaire d'aider les États riverains à trouver un régime commun, pour contrôler, pour réguler et pour surveiller. Faut-il faire de la Méditerranée une vraie *res communis* ? C'est-à-dire une mer au statut de mer collective dans le but de la préserver.

Comment donner aux États une juridiction ainsi que des compétences pour agir ?

Par l'extension des zones maritimes sous juridiction des États méditerranéens (zone économique exclusive, zone de pêche, zone de protection de l'environnement etc.) sur le modèle de l'action conduite en mer Baltique. Agir à l'échelle de la Méditerranée s'annonce particulièrement complexe. Aussi, certains groupes d'experts envisagent d'ouvrir la voie en Méditerranée occidentale afin de promouvoir l'instauration d'une coopération en États voisins pour surveiller, contrôler et réguler l'usage de l'espace maritime afin de mieux

le protéger.

Dans cette recherche d'une meilleure régulation de l'usage de la mer, il conviendra de prendre garde aux différents conflits d'usage et dilemmes qui guettent les États, à la fois responsables de protéger l'environnement mais également seuls responsables de l'expression de leur souveraineté (liberté des mers et emploi des forces navales).

Pistes de recommandations :

L'Union pour la Méditerranée pourrait soutenir le processus par la création d'une agence pour l'environnement et la protection de la biodiversité de la Méditerranée.

Dans d'autres domaines, elle pourrait s'appliquer au renforcement des coopérations bilatérales et sous-régionales appliquées à un objectif commun qui permettrait, le moment venu, d'être étendu à l'ensemble de la Méditerranée par raccordement des initiatives sous-régionales. Le point d'application de cette coopération demeure ainsi lié directement à la réalité des mesures concrètes. Il permet de rendre compte aux étages supérieurs de coopération constitués par les organisations internationales de grande ampleur (UE, UMA, OTAN, OSCE, ONU...) de ce qu'il est possible de faire.

En raison des besoins prévisibles, le financement des projets développés dans le cadre de l'UPM doit s'appliquer à dépasser ce qui est ordinairement consacré par l'UE dans le cadre du Processus de Barcelone. Alors que près de 2000 navires transitent chaque jour en Méditerranée, transportant quelque 900 000 tonnes de marchandises, l'instauration d'une taxe d'un euro par tonne transportée permettrait de dégager une ressource quotidienne de l'ordre du million d'euros. Cette manne, placée au sein d'une banque méditerranéenne, servirait au financement des projets approuvés par l'UPM.

Les idées et la mise en œuvre de projets vont produire un effet d'impulsion destiné à modeler le cadre nécessaire à leur développement. Il convient de garder en tête le caractère spécifique de ces projets qui interagissent les uns sur les autres. De nombreux secteurs d'activité sont engagés autour, sur et sous la Méditerranée. La mise en œuvre de ces projets nécessite coopération, coordination ainsi qu'une vision d'ensemble afin d'éviter les conflits d'usage, les effets antagonistes et le gaspillage de précieuses ressources.



Conclusions Générales



En remarque liminaire, il faut relever que le volet sécurité qui figure dans le projet initial d'Union méditerranéenne s'est progressivement estompé dans ses avatars successifs jusqu'à quasiment s'évaporer dans la formule actuelle de « Processus de Barcelone : union pour la Méditerranée ». En changeant de format et en revenant dans Barcelone, cette dimension initiale de sécurité du projet n'a plus vraiment de corbeille pour l'héberger. Elle peut sembler orpheline dans ce qui est pourtant depuis les origines un « partenariat politique et de sécurité » mais qui a eu bien du mal à s'établir sous cette forme.

Mais cette situation n'est gênante qu'en apparence tant les questions de sécurité sont un facteur commun de toutes les autres questions à traiter, une condition à satisfaire pour les aborder et le fondement de toute ambition de développement durable. L'évolution institutionnelle du projet justifie pleinement *a posteriori* l'option choisie d'emblée : l'UM puis l'UPM n'ont pas vocation à résoudre les conflits violents, larvés ou gelés, qui ont pris en otage le développement de la Méditerranée et progressivement affaibli l'EUROMED. Ce que la communauté internationale n'arrive pas à réaliser, ce projet ne le réalisera pas mieux. Par contre, en s'intéressant aux inquiétudes des Méditerranéens, aux facteurs contrariants, en leur offrant un cadre quotidien de développement plus sûr et plus solidaire, ce projet peut contribuer à une détente favorable à la solution des conflits. Il va favoriser le développement d'une identité, il va commencer à accréditer sérieusement l'idée d'une communauté de destin.

Tels ont été la démarche suivie et le pari fait.

Du tableau général de l'état de la Méditerranée qui a été présenté par les premiers intervenants on tire, comme on pouvait s'y attendre, une image assez contrastée, une image qui reflète bien la complexité du puzzle méditerranéen. Elle traduit d'ailleurs, comme bien souvent, plus



la complexité de la Méditerranée que son potentiel d'unité.

Du tour d'horizon effectué de façon parfois assez contradictoire et des débats animés qui l'ont suivi, on peut extraire plusieurs remarques rassemblées ci-après en cinq constats-clés, cinq précautions utiles, cinq incertitudes rémanentes et cinq suggestions, en tout vingt points qui offrent d'utiles angles d'approche auxquels le GRUM n'avait pas, ou pas assez, réfléchi jusqu'à maintenant.

Cinq constats-clés :

- 1) Tous méditerranéens ! Ce projet d'UM a focalisé l'attention massive des experts et des politiques sur la Méditerranée ; il a restauré sa centralité, fait apparaître sa complexité mais aussi son potentiel ambivalent, vecteur de catastrophes potentielles et de développement profitable. La France, l'Europe se « méditerranéisent ».
- 2) Un changement structurel conduit à une unification progressive de la Méditerranée ; il s'opère par le commerce, la circulation, la globalisation ; mais cette réalité humaine et commerciale n'a pas encore de traduction politique. Une Méditerranée plus structurée peut conduire à une Europe plus forte et à des pays arabes plus engagés.
- 3) Les sociétés civiles du sud sont « vibrantes », en attente de modernité et de progrès. Mais elles demandent sans doute plus de politique que d'économique, plus de débats intérieurs que de subventions extérieures. Le « tout économique » est insuffisant.
- 4) On ne peut plus segmenter la sécurité en Méditerranée, car « l'interconflictualité » y domine et la contamination des tensions extérieures gagne tout le bassin. Par exemples, l'Iran et l'Irak sont devenus par infusion des puissances méditerranéennes.
- 5) Le projet d'UPM a un impact direct sur le devenir de l'UE et sur sa politique d'élargissement et celle de voisinage. Or ces questions qui ne rassemblent pas les Européens mais les divisent, les contraignent à repenser le développement de l'Union.

Cinq précautions à prendre :

- 1) Éviter la montée d'un fanatisme réciproque centré sur le thème de la culture, de la civilisation, de la religion ; se méfier des discours « culturalistes » et culturalistes.
- 2) Ne pas instrumentaliser la lutte contre le terrorisme pour stigmatiser

NOTES

l'Islam, favoriser le statu quo sociétal ou établir une politique de puissance masquée ; tous ces biais participent au désordre et à l'inquiétude générale.

- 3) Ne pas négliger ce que l'amiral Castex appelait « la liaison des forces » et que Nassif Hitti a baptisé « la dialectique des deux banlieues ». Ce qui se passe dans les banlieues en Europe a un impact sur les banlieues en Afrique du nord. La société transméditerranéenne existe déjà, par friction et par liaison média à distance.
- 4) Ne pas négliger le rôle essentiel des acteurs extérieurs, ni Méditerranéens, ni Européens, dans le développement de la Méditerranée où ils ont des partenariats et des intérêts forts ; c'est le cas historique des États-Unis et de la Russie ; c'est celui de la nouvelle présence chinoise.
- 5) Ne pas faire table rase du passé mais bâtir sur l'acquis ; miser sur la cohérence des politiques européennes et faire dès que possible une large utilisation des coopérations renforcées en Méditerranée.

Cinq incertitudes rémanentes :

- 1) Le projet est encore en devenir ; rien ne permet de dire s'il sera dilué dans un simple « Barcelone 2 » comme un dopant, ou s'il le dépassera, s'il conduira à une véritable Union méditerranéenne, ni d'ailleurs si celle-ci est accessible à l'ensemble du bassin, ou à une partie seulement, ni si elle est également souhaitée au nord et au sud. Un projet à l'état potentiel, à la recherche de sa dynamique ?
- 2) L'UPM va rencontrer les blocages bien connus de Barcelone, à l'extérieur, la méfiance sud/sud et les fameux conflits violents, latents ou gelés qui bloquent toute coopération. À l'intérieur, des peuples en délicatesse avec les États autoritaires qui les administrent et la question de l'islamisme politique et de son intégration encore impensable aujourd'hui dans la vie publique. Quelle réponse transméditerranéenne ?
- 3) La pression migratoire sud/nord n'a toujours pas trouvé de cadre ni de modalité de traitement convenable. C'est pourtant une question-clé, emblématique, qui a des prolongements dans la xénophobie, la criminalité, qui entretient les fractures. Comment intégrer la nécessaire circulation des Méditerranéens dans le projet ?

- 4) Le rôle, central ou non, de la Commission européenne pose problème : facultatif pour les uns, incontournable pour d'autres. Une attitude réaliste et coopérative est souhaitée de celle-ci qui n'a pas l'exclusivité de l'intérêt général et des processus.
- 5) Des formes de réaction à la globalisation se cachent derrière les blocages de Barcelone au sud, et les questions d'élargissement au nord qui héritent aussi des échecs de stratégie de développement et des stratégies éducatives. Ces réactions négatives suscitent un refuge dans l'identitaire national ou religieux, comme une sorte de « bouclier culturel » contre la tendance générale à la standardisation. Ces phénomènes sont profonds et sans doute durables. Pourront-ils se dissoudre ou se sublimer dans une forme de régionalisation ?

Cinq suggestions :

- 1) Asseoir « la transméditerranéité » comme le vecteur central du développement interne de l'Euromed, « le contrefort nécessaire », « le chaînon manquant » qui lui permet de se consolider de l'intérieur, le moteur de sa relance énergétique. La fonder sur une identité non pas culturelle mais fonctionnelle qui est une réalité et sur un minimum garanti en termes de libertés publiques et de sécurité humaine.
- 2) Utiliser en priorité les standards de développement déjà validés et les cadres de coopération existants et mais sans « barcelonisme », notamment pour susciter et soutenir d'indispensables projets de coopération sud/sud encore insuffisants.
- 3) Privilégier toujours l'humain, le social, le politique sur le sécuritaire et le marchand. Éviter de tout ramener à une banque et à un processus institutionnel.
- 4) Encourager toutes formes de flexibilité, de différenciation dans le développement ; accepter le partiel, à plusieurs vitesses, le sous-régional, le local, les priorités différenciées... nécessaires à une Méditerranée compartimentée.
- 5) S'attacher à donner de l'espace, de la visibilité et du pouvoir aux modérés à l'intérieur ; et à l'extérieur, à neutraliser les phénomènes de « ghettoisation » des peuples en acceptant l'altérité et en favorisant le bon voisinage stratégique.

NOTES

3 . La première action serait de faire entrer la Méditerranée géographique en tant que telle dans les statistiques officielles de l'OCDE, de l'OMC.

Du travail des tables rondes quelques points essentiels émergent :

- la nécessité d'identifier et de protéger et un patrimoine commun méditerranéen, un patrimoine humain, culturel, environnemental et finalement géopolitique³ ;
- la très large acception retenue du concept de sécurité, ses différentes déclinaisons, économique, écologique, civile, juridique, mais aussi environnementale, alimentaire, sanitaire, qui se rattachent à la sécurité du quotidien et à la nécessité de réseaux civils d'expertise et de responsabilités ;
- la nécessaire mise en ordre, en cohérence, des différentes superstructures maritimes chargées de réguler les activités humaines, et d'établir une surveillance maritime pour sécuriser celles-ci ; le rôle possible d'un péage, d'un pilotage et d'une certification maritime en Méditerranée ;
- le besoin d'établir un espace humain commun, qui ne soit pas seulement marchand et sécuritaire mais social et politique et qui permette le jour venu une intégration.

De ces travaux de proposition on retient aussi la nécessité de regarder en commun l'avenir et de développer des « petits noyaux de recherche stratégique intégrée » capables de produire des analyses et de formuler des recommandations pour faire en sorte que les Méditerranéens de 2020 ou 2030 soient plus solidaires, plus sûrs, plus prospères, plus sereins que leurs prédécesseurs de 2008. Au secrétariat permanent envisagé devrait être adjoint en permanence « un centre d'analyse et de prévision méditerranéen » qui le renseigne et le stimule.

En revenant aux objectifs du séminaire qui prolonge et amplifie les travaux du GRUM, la question posée, " comment sécuriser le développement durable de la Méditerranée " a-t-elle été traitée ? Les hypothèses sont-elles confirmées ? Les propositions sont-elles consolidées ?

a) On a beaucoup parlé de sécurisation mais pas assez de développement durable.

La problématique de l'assainissement et de la sécurisation des conditions de vie des peuples riverains a été clairement posée en serrant d'assez près leur quotidien, et en traitant de sécurité humaine sous ses différents aspects. De nombreuses et nouvelles questions de la sécurité du cadre de vie ont été soulevées et traitées comme la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité sociétale...Les questions de développement durable, d'énergie et d'écologie sont restées un peu en retrait, peut-être par manque d'expertise. Mais la question posée a été traitée tant bien que mal.

NOTES

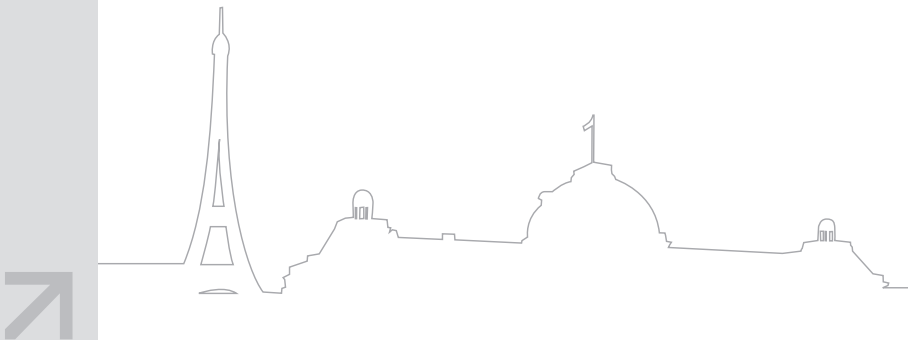
b) Rien n'est venu infirmer les présuppositions faites, même s'il faut les reformuler :

- la première c'est bien la priorité de s'attaquer aux facteurs d'inquiétude, d'incertitude des peuples riverains et d'imaginer des solutions solidaires concrètes pour sécuriser leur quotidien ;
- la deuxième c'est la nécessité de différencier le traitement interne de la Méditerranée comme carrefour de populations à sécuriser, assainir, normaliser, de son traitement externe, comme passerelle intercontinentale dont il faut résoudre les problèmes interétatiques et débloquer les verrous identifiés ;
- la troisième c'est le pari que le traitement interne induira un nouveau climat transméditerranéen de sécurité et de solidarité qui aura un effet bénéfique sur les conflits externes violents, larvés ou gelés de la région.

c) La proposition imaginée d'associer une vision d'ensemble de la sécurité pour toute la Méditerranée à une série de projets concrets à géométrie variable, fonctionnelle ou sous-régionale a semblé recevable par tous dans toutes les tables rondes.

En conséquence les travaux du GRUM vont se conclure par un document fondé sur « un objectif global de sécurité pour la Méditerranée » et trois séries de projets concrets proposant le premier une approche de la sécurité quotidienne des Méditerranéens, le second une série de mesures permettant le rapprochement des hommes pour sécuriser leurs rapports et le troisième un catalogue d'actions pour sécuriser l'usage du continent maritime et des activités humaines. Ces projets vont s'efforcer d'être structurants sur la base des recommandations faites lors du séminaire.

Ceci résume « à chaud » l'essentiel des travaux produits et va permettre au GRUM de continuer à participer activement au développement du projet de « Barcelone/Union pour la Méditerranée » ou de tout autre baptême ou label qui lui sera attribué.



NOTES

4 .Réunion des Chefs d'Etat-major des marines du processus 5+5 Défense ; Tripoli, 27 mai 2008

Coopération entre les marines de l'initiative 5+5 : importance stratégique de la sécurité, de la stabilité et de la paix en Méditerranée⁴

Faits maritimes et sécurité partagée

La Méditerranée est cet espace de vie qui brasse depuis l'origine de l'humanité diverses cultures et civilisations. Elle s'est affirmée jusqu'à nos jours comme une artère importante du commerce international : on y dénombre 80 ports d'importance internationale, 28 % du trafic mondial d'hydrocarbures, 2 000 navires de gros tonnage de tout type en transit chaque jour qui transportent quelque 900 000 tonnes de marchandises.

Mer de vie pour les uns, mer de transit pour d'autres, Fernand Braudel disait : « La Méditerranée n'est pas une mer, mais une succession de mers ». Il rendait ainsi compte de la diversité historique et géographique de cet univers commun auquel nous sommes attachés.

Cette mer qui nous est chère ne se limite à sa seule dimension liquide. Pour rendre compte de son influence réelle, elle doit être élargie à l'espace maritime qui englobe, au-delà de la mer et de sa frange littorale, ces régions de nos continents dont les activités sont tournées vers la mer.

Aujourd'hui, l'équilibre de cet espace maritime est fragilisé par des risques multiples et diversifiés qui peuvent prendre naissance très au-delà de ses approches immédiates, peser sur ses voies de communication et d'échange comme sur ses zones littorales ou portuaires. Dans ce contexte, l'espace maritime méditerranéen délimite une communauté d'intérêts propre à l'ensemble des pays riverains dont la préservation ne peut être assurée sans un engagement de tous. Cette responsabilité collective permet d'œuvrer ensemble au service d'un objectif commun : la sécurité de l'espace maritime⁵. Plus qu'une sécurité commune, il s'agit d'une sécurité partagée à bâtir ensemble, autour de problématiques liées à la mer.

La sécurité de l'espace maritime méditerranéen doit être corrélée, comme d'autres, avec le développement et la prospérité de chacun. Avec la mondialisation, l'importance des mers et des océans n'a fait que croître. Elle a mis en évidence la sensibilité des liens qui se sont établis entre la sécurisation des flux de marchandises, la garantie de l'accès aux ressources stratégiques et la prospérité de nos économies nationales. Cette sensibilité s'accroît avec la tension sur les approvisionnements commerciaux, leur gestion en flux tendus, le renforcement de la compétition internationale pour des matières

5 .Terminologie la plus proche du terme « Maritime Security » anglo-saxon.



premières, dont la production montre actuellement ses limites.

La sécurité d'un espace maritime recouvre plusieurs domaines : la sécurité de l'activité économique (touristique, maritime, commerciale...) ; la sécurité humaine (environnementale, alimentaire, sanitaire, civile...) ; la sécurité énergétique (hydrocarbures, nucléaire, eau...) ; la sécurité des personnes et des biens (société, mode de vie, infrastructures...). Le défi consiste à rendre l'espace maritime plus sûr dans tous ces domaines à la fois.

Dans ces conditions, quelle peut-être la contribution des marines de l'Initiative 5+5, à la sécurité, à la stabilité et à la paix en Méditerranée pour ne pas dire : à la sécurité de l'espace maritime méditerranéen ? Nous allons voir qu'elles sont impliquées à des degrés divers dans chaque domaine.

Coopération navale et sécurité de l'espace maritime

Le rôle des Marines

Si la sécurité d'un espace maritime ne peut relever des seules forces militaires, pour s'inscrire dans la politique générale d'un État ou d'un groupe d'États, les marines de guerre ne peuvent être écartées d'un milieu où elles opèrent de façon permanente depuis la haute mer jusqu'au plus près des côtes, et dont elles ont acquis l'expertise. L'action dans le domaine maritime peut se décomposer en trois fonctions de base :

- la surveillance maritime ;
- l'analyse/exploitation des informations/renseignements d'intérêt maritime ;
- l'intervention à la mer.

Pour être en mesure d'agir, chaque État, responsable de l'exercice de sa souveraineté au regard du droit maritime international, doit disposer de capacités relevant de chacune des trois fonctions.

Dans ce domaine, comme un compas de navigation, les marines indiquent le cap à suivre. Elles disposent de moyens, développés pour la défense du pays et utilisables dans le cadre du renforcement de la sécurité d'un espace maritime, qui couvrent les trois fonctions de base précédemment évoquées. Ensemble, elles composent un réseau précurseur de coopération pour lequel la connaissance et la continuité du milieu maritime renforcent la cohésion.

La coopération entre les marines bénéficie d'un potentiel de développement considérable en ce qui concerne la surveillance maritime et l'intervention. En ce qui concerne l'analyse/exploitation des informations/renseignements d'intérêt maritime, sans exclure les échanges, il semble raisonnable d'envisager un domaine réservé national dans la mesure où c'est sur cette analyse qu'un État souverain

va engager sa responsabilité politique et juridique pour intervenir en mer afin de contrôler voire de réprimer une activité illégale.

La liste des coopérations possibles est vaste : surveillance maritime, exploration et protection du milieu marin (recherche, hydrographie, lutte antipollution, préservation de la ressource en poisson), lutte contre les trafics illicites, immigration clandestine, lutte contre la piraterie, lutte contre la prolifération des ADM, lutte contre le terrorisme...

- La coopération sous-régionale confirme sa pertinence. L'espace maritime méditerranéen peut utilement se décomposer en sous-ensembles maritimes régionaux qui rassemblent des enjeux géographiques, économiques, environnementaux et de souveraineté, mais aussi des préoccupations relatives aux risques et aux menaces spécifiques qui s'y développent.

L'Initiative 5+5 démontre le dynamisme du sous-ensemble Méditerranée occidentale, mais il y en a d'autres. On peut imaginer que l'esprit du 5+5 puisse faire tâche d'huile dans toute la Méditerranée. Enfin, l'Initiative 5+5 est renforcée par le faisceau des relations bilatérales qui unit nos marines et dont un objectif commun est dévolu à la sécurité de l'espace maritime méditerranéen (exemple des lettres d'intention FR/SP, FR/PO, exercices CHÉBEC, RAIS HAMIDOU, PANGOLIN...)

- Le rôle des États : l'action des Marines traduit l'engagement de leurs États.

Il existe dans chaque État des organisations, des autorités déléguées, des moyens dédiés ou non, des ressources humaines, des savoir-faire et des procédures pour agir dans le domaine maritime. Cet existant est construit sur des logiques diverses et présente des disparités, voire des discontinuités. Ces différences, héritées de nos histoires et de nos fonctionnements administratifs propres, constituent des limites à l'efficacité actuelle. Diversité et disparité se retrouvent également dans l'état des lieux juridique et légal.

L'État étant le seul responsable de son action en mer, il lui appartient d'adapter son organisation et ses moyens aux défis et risques auxquels il estime devoir faire face. Il lui revient de décider de son engagement dans la coopération multinationale et du niveau d'engagement de celle-ci dans la sécurité d'un espace maritime. Il nous faut trouver le moyen d'aider à l'adaptation de nos systèmes nationaux et de les faire fonctionner ensemble, ce qui nous impose d'approfondir notre connaissance mutuelle.

La surveillance maritime : une coopération particulière

La surveillance maritime figure depuis l'origine à l'agenda des discussions des CEMM du 5+5. Aujourd'hui, elle s'est imposée comme la fonction commune indispensable à la gestion des différentes problématiques de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen.

Malgré la tentation forte dans chaque pays, de découper la surveillance maritime le long des différents secteurs ministériels impliqués dans l'activité maritime, la recherche de l'efficacité optimale impose de la conserver indivisible (partage des images sectorielles et géographiques), sans pour autant tomber dans l'excès d'un recueil d'information unique et centralisé (un système unique mis en œuvre par une seule administration). Son architecture doit permettre, sur une base volontaire et légale, l'interconnexion des divers systèmes et réseaux d'informations existants afin de permettre aux différents départements ministériels et administrations nationales et au-delà aux agences et institutions multilatérales de coopérer de manière efficace.

En Europe, la surveillance maritime fait l'objet d'un nombre important d'initiatives civiles loin d'être toutes coordonnées entre elles. Aux initiatives bilatérales des pays engagés en Méditerranée, vient se superposer le récent développement des agences européennes : FRONTEX (contrôle des frontières extérieures de l'UE), AESM (agence européenne de sécurité maritime), ACPC (agence de contrôle des pêches de la communauté)... sans oublier le MAOC/N pour la lutte contre le narcotrafic.

De leur côté, les militaires ont compris depuis longtemps le besoin d'être interopérables et de partager une information de situation maritime commune afin d'être en mesure d'agir seuls ou en coopération. Les réseaux d'échange d'informations n'ont pas manqué de se développer dans un cadre *ad hoc* (V-RMTC et son développement sous-régional pour l'Initiative 5+5), ou institutionnel (Concept MSA de l'OTAN et projet MSSIS).

Hélas, pour des raisons diverses, la synergie civilo-militaire sur ces questions est loin d'être acquise. Au nord, la Commission européenne ne dispose – à l'heure actuelle - d'aucune compétence en matière de défense, l'engagement de l'OTAN sur les questions de sécurité fait débat, la relation OTAN/UE sur ces thèmes n'est pas tranchée. Au sud, la coopération civilo-militaire débute.

Les développements récents à l'UE (projet pilote de la Commission pour la région Méditerranée occidentale et ses approches atlantiques, du réseau de surveillance EUROSUR) viennent encore compliquer le tableau. La Présidence française de l'UE qui débute le 1er juillet 2008, pour six mois, devrait s'employer à clarifier les débats intéressant la sécurité des espaces maritimes.

Ainsi, la surveillance maritime se présente-t-elle comme un vaste chantier d'intérêt partagé dans lequel l'établissement d'une compréhension et d'un savoir-faire commun est indispensable. Sa prise en compte dans le cadre de l'Initiative 5+5 apporte des réponses concrètes à des problématiques complexes.

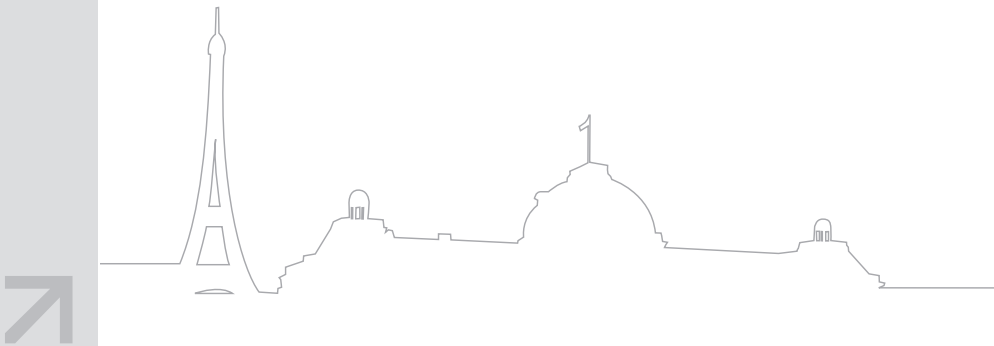
Conclusion

On peut retenir que :

- 1) Les forces armées/marines militaires n'ont pas vocation à conduire la sécurisation des espaces maritimes – responsabilité des États de nature interministérielle et multinationale – mais les militaires ne peuvent en être tenus à l'écart.
- 2) Les marines ne sont pas seules et elles doivent travailler avec les autres administrations. Le rapprochement des experts de la défense et de l'intérieur sur les questions maritimes semble possible. Dans un cadre 5+5 ?
- 3) La sécurité des approches maritimes nationales demeure une priorité pour chaque pays mais la sécurité d'un espace maritime nécessite d'être en mesure d'agir au large, au plus près de la source du risque ou de la menace.
- 4) La coopération internationale est indispensable pour faire face aux défis des espaces maritimes.
- 5) Tous les pays ne disposent pas des mêmes moyens d'action dans le domaine maritime, d'où le besoin d'entraide pour faciliter le développement de bonnes pratiques (harmonisation du secteur de la sécurité appliquée au domaine maritime, développement de doctrines et de modes d'actions communs), ou encore faciliter l'acquisition ou l'accès à l'emploi de moyens adaptés. Coordination des moyens en cas de catastrophe maritime, recherche et sauvetage ? Un projet de dimension interministérielle est à examiner. De même, l'instauration d'un Centre d'entraînement pratique aux opérations de sécurité des espaces maritimes, pour la formation des opérateurs des Centres d'opérations maritimes et le développement de procédures opérationnelles communes, un projet pour le 5+5 ?
- 6) La sécurité des espaces maritimes relève d'un champ de coopération internationale immense et complexe. À terme, elle nécessite de la part des États des engagements bilatéraux et sous-régionaux de nature intergouvernementale, dont bénéficieront par la suite toutes les organisations multilatérales formelles comme informelles.

NOTES

Enfin, pour tenter de répondre complètement à la question posée, si les marines sont dans les faits des acteurs importants de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée, la résolution des crises et conflits pour rétablir la paix relève d'une réponse politique qui n'est pas directement à leur portée.



NOTES

6. « Vers la création d'un partenariat transnational public privé de coordination, de gouvernance et de gestion financière de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen », note de synthèse fournie par CODES MAR Med (comité de développement de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen, initiative intégrée au projet MMSN (Mediterranean Maritime security Net), Programme Européen MED 2008-2013.

Coordination, gouvernance et gestion financière de la sécurité de l'espace maritime méditerranéen⁶

Le transport maritime et les activités portuaires génèrent en Méditerranée une richesse considérable. 30 à 40 % du volume mondial de fret sec et 20 à 30 % du trafic pétrolier empruntent les routes maritimes du bassin. Le LLOYD'S de Londres classe en 2008 l'espace MED/BLACK SEA au 3e rang des zones maritimes mondiales après l'Asie et l'Europe du nord. 13 000 navires de plus de 100 UMS y effectuent annuellement 250 000 escales commerciales, dans 500 ports de commerce. 10 000 navires transitent sans faire escale. Sur 450 Mt/an de produits dangereux transportés, 250 Mt. intéressent l'économie régionale. Seule une surexposition aux risques semble pouvoir contrarier les prévisions de croissance rapide des activités maritimes.

Si une part seulement des activités maritimes profite aux territoires riverains, le littoral en subit la totalité des risques. Des événements de type Seveso ou Erika n'ont fort heureusement pas encore eu à éprouver l'efficacité des dispositifs de réponse à une catastrophe majeure. Cependant, de multiples incidents industriels ou maritimes bénins impactent quotidiennement le patrimoine environnemental du bassin. Les constats convergents soulignent la vulnérabilité des moyens actuels et plaident pour un renforcement des procédures de coordination et d'intervention. Les actes de piraterie commis à ses portes et les trafics humains qui alimentent les tragiques statistiques des routes migratoires de la mer Méditerranée en rappellent l'urgence. Le recours envisagé de l'ONU en réponse légitime aux menaces de sûreté pesant sur l'exercice du droit international de trafic pose la question de l'engagement de moyens publics pour garantir durablement au secteur économique privé de continuer à tirer profit de ses activités maritimes. Plaidant pour une convergence des actions publiques et des moyens privés, cette actualité suggère opportunément d'associer les savoir-faire fondamentaux des entreprises - innover, gérer - à l'élaboration de solutions inédites en matière de sécurisation de l'espace maritime.

Le potentiel de ressources communes abondées par une contribution infinitésimale perçue sur la masse de richesses en transit ou produites sur l'espace maritime (incluant les activités portuaires, industries de littoral, pêche, exploitation des ressources naturelles, croisières, tourisme balnéaire) ouvrirait une perspective durable de financement équitable de l'effort partagé de sécurisation. Évoquer une taxation supplémentaire pour accompagner le développement d'activités économiques soulève généralement d'immédiates objections. La spécificité géopolitique méditerranéenne favorise néanmoins cette hypothèse. Des détroits matérialisent les accès de cette mer fermée. Ils facilitent le recensement des activités maritimes et l'évaluation



NOTES

statistique des volumes d'échange et de transit. Le canal de Suez configure un guichet de péage, assorti de son organisation administrative, dont s'accommodent culturellement les armateurs et les chargeurs internationaux depuis plus d'un siècle. 19 000 navires par an, 3,7 millions de barils de brut par jour, 14 % du volume maritime mondial, y acquittent l'octroi. Tarif moyen : 57 \$/ EVP. Recette annuelle : 3,3 milliards\$.

La constitution d'un réseau de convergence des statistiques d'évaluation des richesses produites ou transitant sur le bassin, et l'élaboration simultanée d'un modèle coopératif de gestion des ressources communes dédiées à la sécurisation de l'espace maritime constituent deux premiers objectifs réalistes.

Confier la gouvernance des outils de collecte, de répartition et de gestion des contributions aux mains d'un partenariat associant les entreprises privées qui créent les richesses et les autorités publiques qui en préviennent les risques, constitue l'innovation majeure d'un projet prescripteur d'ingénierie complexe, mais compatible avec la réalité, en l'état, des relations inter méditerranéennes. Partenaires des autorités publiques, les acteurs économiques interviendraient ainsi non seulement comme contributeurs, mais surtout comme prescripteurs et gestionnaires des actions coordonnées de sécurisation maritime, dont ils bénéficient *in fine* de l'impact. Ce modèle de contribution risqueur/payeur peut viser 500 M€ annuels, tout en restant indolore en regard à la masse du gisement de richesses soumises à contribution.

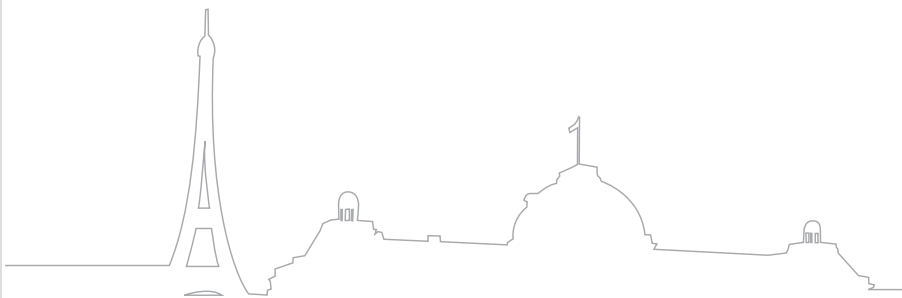
Les contributions gérées par ce « P.P.P. » transnational inédit assureraient le cofinancement des charges de fonctionnement des dispositifs coordonnés de sécurisation. Elles permettraient d'autre part le montage et garantiraient le rendement d'un Fonds d'investissement dédié aux besoins en équipements et en dispositifs de la sécurité maritime, alimenté également par des prises de participation privées et ouvert aux fonds souverains. La part affectée aux missions à la charge des États allégerait équitablement la pression budgétaire publique et procurerait symétriquement aux pays riverains du sud et de l'est du bassin les moyens d'intégrer les dispositifs de mise en œuvre de la sécurité maritime, ingrédient de coopération durable au sein de l'espace commun méditerranéen. Irréversible fatalité d'intelligence de voisinage, l'initiative économique a de tout temps anticipé efficacement les rapprochements politiques.

Prolonger le modèle économique du canal de Suez jusqu'aux détroits d'Ormuz et de Gibraltar, en consolidant juridiquement, sur un modèle d'inspiration balte, compatible avec la convention de Montego Bay, un « Espace économique maritime sécurisé commun » offre une option géostratégique susceptible de constituer une des premières



réalités motrices de la mise en chantier de l'Union pour la Méditerranée à la hauteur de ses ambitions novatrices.

L'initiative européenne *Mediterranean Maritime Safety Network* a soumis ce projet à l'appel 2008 du programme MED. Le CODESMAR Med, partenaire français du MMSN, coordination opérationnelle du partenariat public privé en préfiguration, s'est fixé comme mission d'assurer la promotion du projet, de coordonner la convergence de l'expertise publique et privée, de produire l'ingénierie de gouvernance conjointe et d'élaborer les outils de financement dédiés à la sécurité de l'espace maritime méditerranéen.



Le Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire (CEREM), placé sous l'autorité du directeur de l'enseignement militaire supérieur, a pour mission de développer et promouvoir la pensée stratégique de sécurité et de défense française en contribuant à la diffusion de nouvelles idées avec pour objectifs :

- d'effectuer des études en stratégie militaire et de favoriser et animer les débats sur ce sujet ;
- de contribuer à la fonction enseignement de l'enseignement militaire supérieur ;
- de susciter et soutenir les initiatives des officiers de toutes les armées qui souhaitent s'investir dans le débat stratégique et de valoriser leurs travaux par la publication.

A cet effet, le centre s'intéresse en priorité aux thèmes suivants :

- le monde conflictuel contemporain,
- le traitement des conflits et des crises,
- les aspects diplomatiques et juridiques (les armées dans les crises contemporaines).

Les études réalisées par le centre peuvent être consultées sur le site :

<http://www.cerems-biblio.fr/>



CEREM
Ecole Militaire
21, place Joffre – 75007 Paris

<http://www.cerems.defense.gouv.fr>

ISSN: 1963-1995